PERSPECTIVES CSN

Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

avril 2016

numéro 53

BOMBARDIER LA POCATIÈRE
NÉGOCIER L'AVENIR DE SA RÉGION

RQAP
UN PROGRAMME À PROTÉGER ET À RENOUVELER

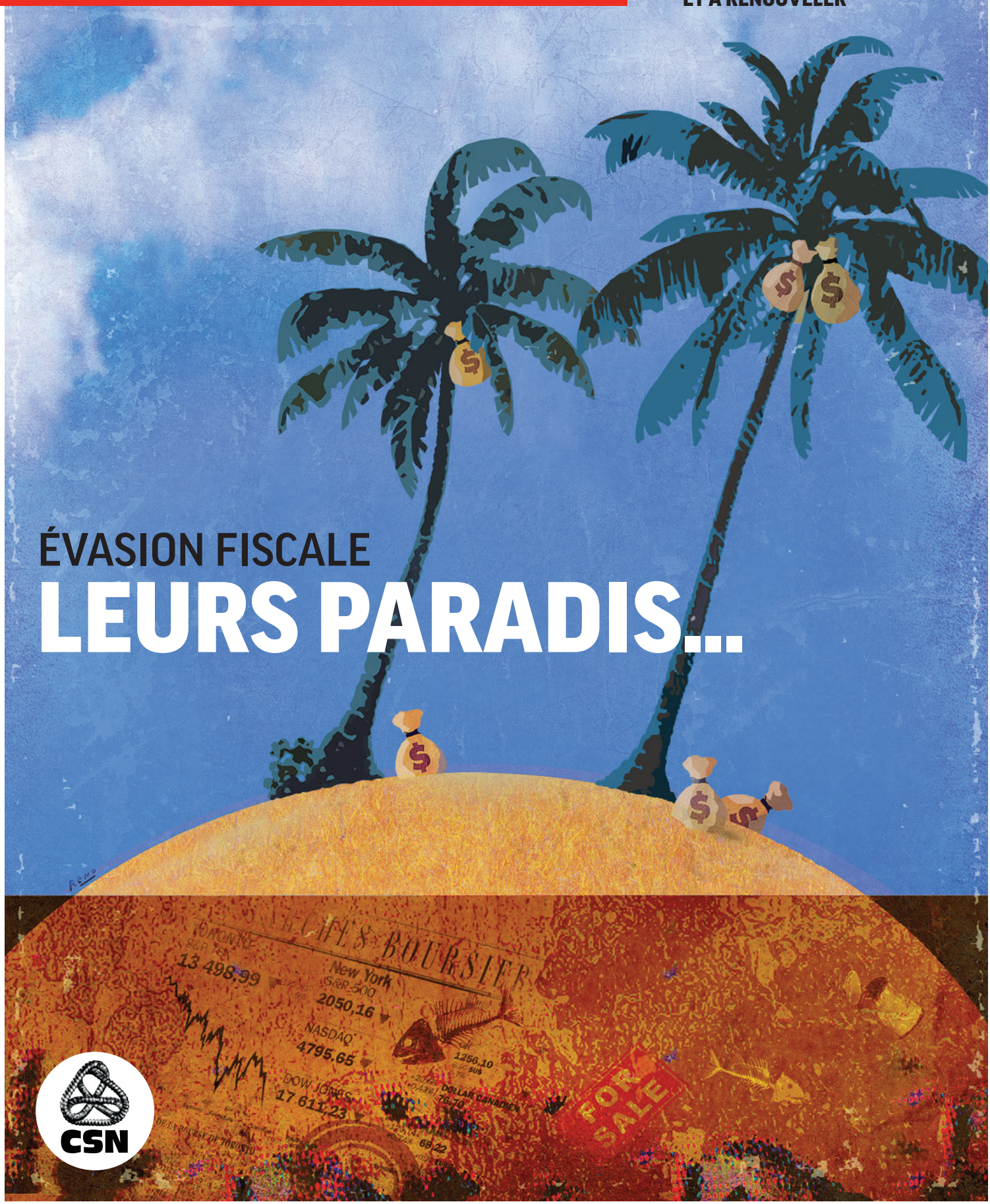

ÉVASION FISCALE

LEURS PARADIS...

CIEL NOIR

MAXIME DESBIENS

LE MOT du président

JACQUES LÉTOURNEAU
CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

Le Parti libéral du Québec en est maintenant à la mi-temps de son mandat et le bilan est lamentable, tant sur le plan économique que social. Le gouvernement peut bien se targuer du nombre d'emplois créés depuis son élection en avril 2014, soit quelque 70 000, dont 37 300 au cours de la dernière année, il n'en demeure pas moins que le ciel est toujours d'un noir d'encre au-dessus du Québec. On ne voit pas comment il atteindra son engagement de créer 250 000 nouveaux emplois durant son mandat. Et encore, s'agira-t-il d'emplois de qualité ?

La raison est évidente. Il ne se donne pas les moyens pour y arriver. Sur la planète, ils sont de plus en plus nombreux à s'entendre sur les méfaits de l'austérité. Même les organisations qui ne sont pas réputées avoir de grandes préoccupations sociales concluent que l'austérité est un échec. C'est notamment le cas du Fonds monétaire international, selon qui l'austérité nuit à l'économie et à la croissance tout en augmentant les inégalités. Les mesures restrictives frappent d'abord les pauvres et la classe moyenne, et plus particulièrement les femmes. Nous l'avons abondamment démontré dans des éditions antérieures de *Perspectives CSN*.

Au Québec, les libéraux de Philippe Couillard maintiennent pourtant le cap sur l'austérité depuis deux ans. Ils ont coupé les ailes aux régions en éliminant les organisations impliquées dans le développement régional et en ne posant pas les bons gestes pour créer des emplois. Dans le secteur manufacturier, le portrait est des plus sombre. Les groupes communautaires qui interviennent auprès des populations les plus vulnérables, en particulier les immigrants et les femmes, ont aussi vu leur financement fondre.

Cap sur l'austérité

Depuis deux ans, les mesures d'austérité ont frappé fort les services publics et les programmes sociaux, diminuant leur accessibilité et leur qualité. On voit avec quelle ferveur le gouvernement Couillard s'en prend aux services de garde éducatifs. Il y a dans cet acharnement à démolir ce joyau présenté comme un modèle dans le monde, conjugué entre autres aux nouvelles coupes à l'aide sociale, la démonstration d'une volonté d'en finir avec un État redistributeur de la richesse.

Avec les surplus constatés lors du dernier budget, le gouvernement avait tout en main pour administrer un électrochoc et effectuer un virage à 180 degrés dans l'intérêt du Québec. Il a plutôt consolidé son parti pris en faveur de l'austérité et de l'iniquité. Certes, il hausse les dépenses de 3 % en éducation, qui seront affectées principalement à l'entretien des infrastructures scolaires négligées depuis plus de 20 ans. L'état de décrépitude des écoles commandait un tel réinvestissement. Mais en ne couvrant que les coûts de système, quelle part reviendra aux services spécialisés aux élèves ? Aux services de garde scolaires ? À la pédagogie ? Aux ajouts de postes pour alléger un peu la tâche de celles et de ceux qui, au quotidien, rendent possible ce service ? Très peu, en définitive, et beaucoup moins que nécessaire.

Dans la santé et les services sociaux, les compressions se poursuivront. Avec une hausse des dépenses de 2,4 %, loin de couvrir l'augmentation des coûts prévue pour la prochaine année à 4,5 %, il ne peut en être autrement. Avec les fusions d'établissements et les transferts massifs de personnel, les services à la population et les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs du réseau ne peuvent qu'être lourdement atteints.

En outre, dans ce troisième budget Leitão, le gouvernement diminue les charges fiscales des entreprises pour une deuxième année consécutive, sans aucune contrepartie de leur part pour créer des emplois. Il se prive ainsi d'importantes sources de revenus. Le fardeau fiscal des PME diminuera donc de 385 millions de dollars, montant qui s'ajoute à la baisse des cotisations au Régime québécois d'assurance parentale et à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

À l'heure où Ottawa jette aux ordures nombre de décisions du gouvernement fédéral précédent, et réinvestit pour permettre au plus grand nombre de mieux respirer, Québec poursuit son entreprise de démolition de l'État québécois. Si le gouvernement Couillard croit que la mobilisation citoyenne contre l'austérité ralentira, nous lui démontrerons qu'il est dans le champ. ■

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.

514 598-2131
Publié quatre fois par année, il est tiré à 28 000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination
Lise Prud'homme

Rédaction
Nathalie Arguin, Jonathan Aspireault-Massé, Noémi Desrochers, Roxane Dufour Duclos, François Forget, Ariane Gagné, Nathalie Guay, Denis Guénette, Louis-Serge Houle, François L'Écuyer, Aurélie Lanctôt, Natacha Laprise, Mathieu M-Perron, Dave Parent, Martin Petit, Chu Anh Pham, Constance Roussy, Doug Scott-Lorvil, Pascale St-Onge

Révision
Lise Prud'homme
Odile Wallon

Direction artistique
Philippe Brochard

Couverture
Alain Reno

Dos
Rachel Desjardins

Photographies
Clément Allard, Annik MH De Carufel, Michel Giroux, Raynald Leblanc, Louise Leblanc, Cédric Martin, Jacques Nadeau, Emmanuelle Proulx, Pascal Ratthé, Patrick Woodbury, Olivia Harris/Reuters

Illustrations
Jimena Aragones Rossetto
Rachel Desjardins
Luc Melanson
Alain Reno
Benoit Tardif

Version web
Richard Hink
Mathieu M-Perron

Impression
Accent Impression

Distribution
Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus : 514 598-2233

ISSN : 1705-6527
Dépôt légal — BANQ, 2016
Dépôt légal — BAC, 2016

Envoi de poste publication n° de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : CSN, 1601, av. De Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5

CSN

avril 2016

ALAIN RENO

08 DOSSIER – **ÉVASION FISCALE**
Un peu partout sur la planète, les gouvernements refusent d'assumer pleinement leurs responsabilités sociales et économiques, sous prétexte de devoir éponger dettes et déficits. Pourtant, ils permettent à des entreprises et à des individus de dévier de leurs obligations à travers les paradis fiscaux. Un paradis de riches devenu notre enfer.

CÉDRIC MARTIN

14 CENTRES D'ÉDUCATION POPULAIRE
SURVIVRE AUX FEUX DE L'AUSTÉRITÉ

15 L'INFORMATION AU QUÉBEC
UN MODÈLE D'AFFAIRES À RENOUVELER

16 RQAP
UN PROGRAMME À PROTÉGER ET À AMÉLIORER

18 PROJET DE LOI 70
COMMENT FAIRE D'UNE PIERRE DEUX ÉCHECS

20 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
VIOLENCE AUSTÈRE

22 TRANSPORT ACTIF ET COLLECTIF
CHANGER LA TRAJECTOIRE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

CHRONIQUES
29 SE SYNDIQUER
Macadam Sud De l'indépendance à l'autonomie
32 CONDITION FÉMININE
Activités réservées aux femmes
33 SANTÉ ET SÉCURITÉ
Retour au travail à la suite d'un problème de santé psychologique
34 JEUNES
L'école de la relève
35 INTERNATIONAL
Partenariat transpacifique

04 SECTEUR MUNICIPAL
UN AUTRE PROJET DE LOI À CRAINDRE

06 BOMBARDIER LA POCATIÈRE
NÉGOCIER L'AVENIR DE SA RÉGION

MICHEL GIROUX

NOUVELLES DU FRONT

23 Francisation et intégration des immigrants
LE GOUVERNEMENT ABDIQUE SES RESPONSABILITÉS

JACQUES NADEAU

24 Conducteur d'autobus scolaire
UN PAS VERS LA RECONNAISSANCE D'UN MÉTIER

25 Négociation du secteur public
À LA MANIÈRE CSN

26 Services de garde à l'enfance
UNE LUTTE À POURSUIVRE

28 McKesson
UN VENT NOUVEAU SOUFFLE SUR LE SYNDICAT

SECTEUR MUNICIPAL

UN AUTRE PROJET DE LOI À CRAINDRE

L'entente conclue l'automne dernier entre les municipalités et les libéraux ne laissait présager rien de bon et le remaniement ministériel de cet hiver n'a rien de plus rassurant.

PAR **CHU ANH PHAM**
ILLUSTRATION : **BENOÎT TARDIF**

À peine arrivé dans ses nouvelles fonctions, le ministre des Affaires municipales, Martin Coiteux, acquiesçait publiquement aux demandes de l'Union des municipalités liées au pacte fiscal, sans même consulter les travailleuses et les travailleurs municipaux. « Cela démontre que les dés sont pipés d'avance et que le processus de consultation sera bidon », lâche sans détour le président de la Fédération des employées et employés du secteur public (FEESP-CSN), Denis Marcoux.

En septembre dernier, le gouvernement du Québec concluait une entente avec les municipalités : 300 millions de dollars de financement en moins annuellement en échange de pouvoirs accrus. Mais que seront ces nouveaux pouvoirs ? Droit de lock-out ? Décret ? Nul ne le sait encore. Le projet de loi pourrait être déposé ce printemps et les dispositions viseraient à revoir le processus de négociation collective.

« Chose certaine, c'est une attaque vicieuse envers notre droit fondamental de négocier nos conditions de travail. Ce projet de loi serait potentiellement anticonstitutionnel, tout comme la loi 15 visant la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal. D'ailleurs, nous contestons présentement la loi 15 devant les tribunaux. De la part de ce gouvernement, il s'agirait d'un deuxième affront majeur en peu de temps », poursuit Denis Marcoux.

La loi 15 a été adoptée il y a plus d'un an et elle empoisonne les relations de travail au quotidien. Moins de 5 % des dossiers en litige ont été réglés.

En tournée au Québec

Depuis décembre dernier, avec l'aide des conseils centraux de la CSN, le comité exécutif du secteur municipal et celui du secteur transport de la FEESP-CSN, ainsi que des élus de la fédération, sillonnent les régions du Québec. Ayant pour thème « Le droit fondamental de négocier », la tournée à laquelle participait Denis Savard, président du secteur municipal à la FEESP-CSN, avait pour but de sensibiliser les quelque 11 000 membres du secteur et la population à cet enjeu de taille. Sainte-Anne-des-Monts, Rimouski, Saguenay, Maniwaki, Mont-Laurier, Drummondville, Valleyfield, Portneuf, Granby, Chapais, Port-Cartier… aucune région n'a été négligée.

« Les gens étaient très réceptifs et évidemment très préoccupés. Ils ne comprennent pas pourquoi le gouvernement s'acharne autant sur leur sort. Dans la grande majorité des municipalités, les conventions collectives sont signées dans un climat harmonieux. Mais avec moins d'argent, que feront les municipalités ? Oui, les conditions de travail des employé-es sont menacées, mais les services aux citoyens aussi ! »

S'il est vrai qu'il existe parfois des relations moins harmonieuses, il n'en demeure pas moins que les négociations doivent se faire entre les parties concernées. Actuellement, il y a des démarches de renouvellement de contrat de travail et le projet de loi qui est dans l'air change complètement la dynamique et le rapport de force.

« Le ministre des Affaires municipales dit vouloir renforcer la démocratie municipale et s'assurer que les droits et les obligations de chacun soient respectés, mais du même coup, il confirme que les villes pourront désormais décréter les conditions de travail des employé-es en cas d'échec de la négociation. Où est donc cette démocratie et ce respect, s'il faut l'intervention d'un tiers pour remettre en cause ce qui a déjà été convenu entre deux parties, soit les élu-es municipaux et les syndicats ? De plus, les élus municipaux qui appuient les demandes de l'UMQ minent eux-mêmes leur propre crédibilité en voulant renier ce qui a été négocié en toute bonne foi et dans l'harmonie », affirme Yvon Godin, vice-président à la FEESP-CSN, qui a aussi parcouru les quatre coins du Québec.

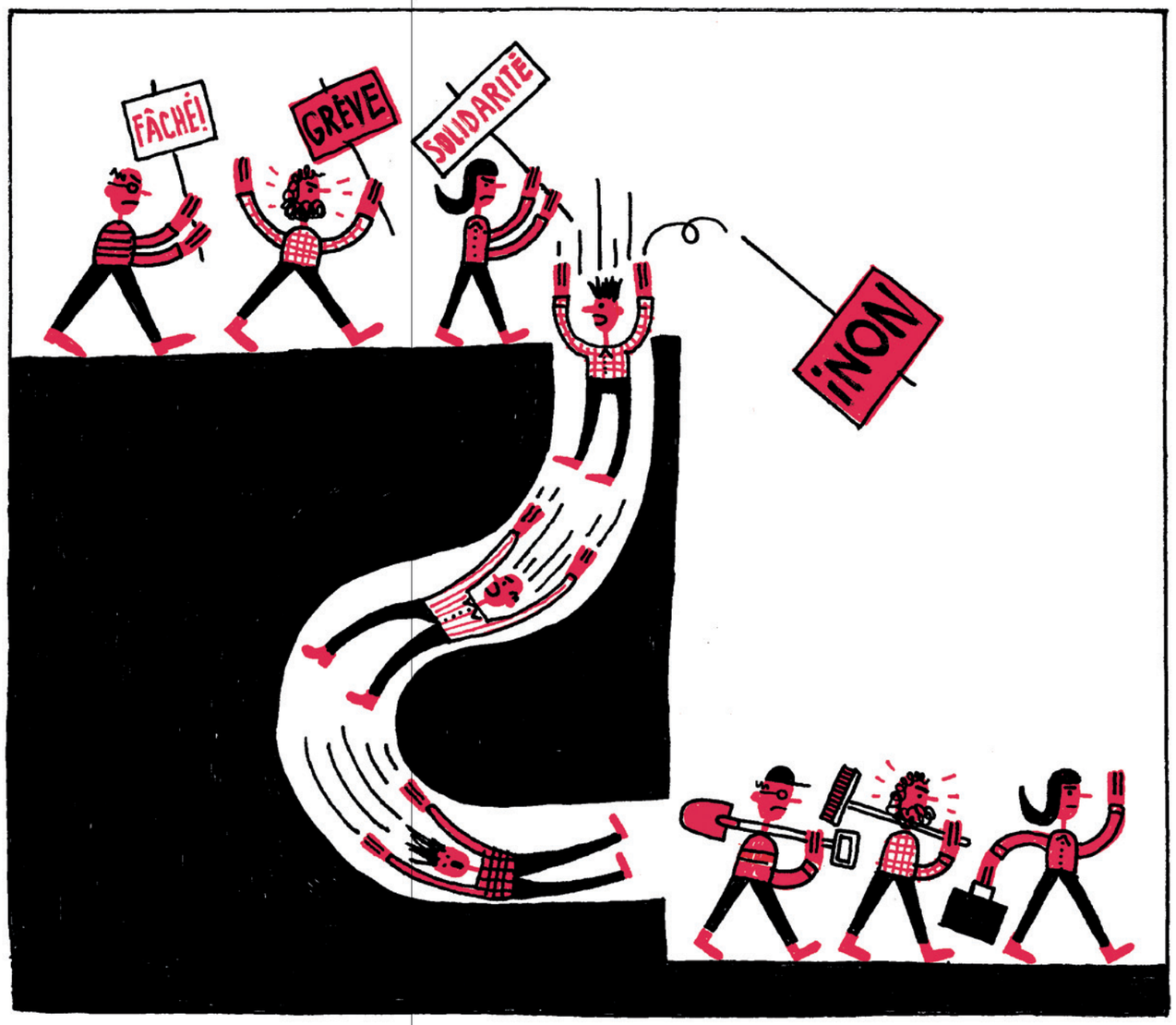

Ça passe le test ?

Deux experts consultés par *Perspectives* doutent de la constitutionnalité de ce pacte fiscal, à commencer par le professeur en relations industrielles de l'Université de Montréal, Patrice Jalette, notamment spécialisé dans la restructuration des services publics municipaux. « Ça ne tient pas debout ! »

Patrice Jalette estime que ce pacte fiscal part d'une fausse prémisse de l'UMQ, celle d'un déséquilibre dans le rapport de force entre les municipalités et les employé-es. « Oui, les employés ont un droit de grève, mais c'est un droit de grève limité. Une journée de pluie verglaçante, les cols bleus vont être obligés de déblayer les artères et de répandre des abrasifs, même s'ils sont en grève. Est-ce une raison pour accorder un droit de lock-out aux municipalités ? Quel message envoie-t-on à la population si l'employeur peut décréter un lock-out alors que la ville offre des services essentiels ? »

Le professeur en relations industrielles de l'Université Laval, Alain Barré, qui avoue ne « pas être d'un naturel à gauche », croit, lui, que le gouvernement « fonce droit dans un mur ». « Je prédis que le gouvernement va être débouté devant toutes les instances judiciaires. C'est complètement incompatible avec le jugement de la Cour suprême du Canada *Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan*, rendu au début de l'année. Ce jugement garantit le droit de grève, même pour celles et ceux qui offrent des services essentiels. Donc, permettre aux municipalités de décréter des conditions de travail, cela équivaut à éventuellement retirer le droit de grève et ça n'existe pas ailleurs au Canada. »

Sans la prôner, la seule avenue que voit Patrice Jalette pour le gouvernement est de revoir les critères qui doivent être respectés dans les cas d'arbitrage. « Lorsqu'il y a un arbitre, il doit respecter certains critères établis par le gouvernement. Par exemple, faire des comparaisons avec d'autres villes semblables uniquement. »

Même si Patrice Jalette est convaincu que ce projet de loi ne passera pas le test des tribunaux, il croit que le gouvernement cherche à gagner du temps, comme il le fait actuellement avec sa loi 15 sur les régimes de retraite. « Supposons que le gouvernement soit débouté dans sept ou huit ans devant la Cour suprême, tout va avoir été restructuré d'ici là et ça va être difficile de revenir en arrière. C'est comme essayer de "remettre la pâte à dent dans le tube". Pour les municipalités, cela peut aussi être un cadeau de Grec. Que feront-elles si elles doivent rembourser les régimes de retraite dans quelques années ? »

Les deux experts rappellent que seul le gouvernement peut actuellement décréter des conditions de travail, ce qui a déjà été vu dans le passé. Selon le Code du travail du Québec :

111.0.17 *Sur recommandation du ministre, le gouvernement peut, par décret, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève.*

111.0.26 *Le lock-out est interdit dans un service public visé dans un décret pris en vertu de l'article 111.0.17.*

La Fédération des employées et employés du secteur public s'affaire à une deuxième phase d'action et de mobilisation, car elle sait que les enjeux sont cruciaux. En plus de solliciter des rencontres avec des élu-es, elle compte aussi obtenir l'appui des différents conseils centraux de la CSN, puisque ce projet de loi pourrait entraîner des répercussions dans d'autres domaines de travail. Si le gouvernement persiste dans cette voie, la FEESP-CSN compte bien mobiliser ses milliers de travailleuses et de travailleurs dans toutes les régions du Québec. ■

MICHEL GIROUX

LOUISE LEBLANC

LOUISE LEBLANC

01 Depuis février 2016, une première rame du **métro Azur** est en circulation à Montréal.

02 Assemblée générale des membres du SEBLP–CSN, le 12 mars dernier

03 **Mario Guignard**, président du SEBLP–CSN, estime que « pour la population pocatoise, et pour toutes les communautés voisines, l'octroi de nouveaux contrats à l'usine est primordial. Même si l'économie de la région est diversifiée, les salarié-es de Bombardier touchent de bons salaires, ce qui contribue à sa vitalité économique ».

BOMBARDIER LA POCATIÈRE

NÉGOCIER L'AVENIR **DE SA RÉGION**

La convention collective du Syndicat des employés de Bombardier La Pocatière–CSN (SEBLP–CSN) arrivant à échéance le 30 septembre prochain, les salarié-es ont adopté leur cahier de revendications lors de leur assemblée générale du 12 mars. Non seulement les travailleurs ont été épargnés par les récentes suppressions de postes annoncées par la multinationale, mais le syndicat a confiance d'obtenir sous peu de nouveaux contrats qui permettraient le retour au travail de plusieurs de leurs collègues.

PAR **MARTIN PETIT**

Fondé en septembre 1972, le SEBLP–CSN a vu passer de nombreux contrats sur le plancher de son usine. Avant de changer complètement sa production au début des années 1970, les ouvriers de cette usine fabriquaient les motoneiges Moto-Ski depuis 1962. Après cette conversion, leur tout premier contrat leur permettra de concevoir les 423 premières voitures du métro de Montréal.

Dans une entrevue réalisée par Carl Thériault du journal *Le Soleil,* le 21 août 2009, Laurent Beaudoin, président du conseil d'administration de Bombardier, soulignait l'important apport des travailleurs et des travailleuses à la conversion de sa production : « Si notre usine constitue aujourd'hui un centre d'excellence en fabrication de matériel roulant en acier inoxydable, et un élément essentiel du réseau manufacturier nord-américain de Bombardier Transport, c'est grâce à nos employés, à leur ardeur au travail, à leur détermination à réussir et à leur extraordinaire capacité d'adaptation. C'était une diversification pour Bombardier qui a été significative dans une industrie qui était totalement différente de celle des produits récréatifs[1] ».

En 35 ans, plus de 5700 voitures de métro et de train auront été conçues à La Pocatière. Dans les bonnes années, environ 1000 travailleuses et travailleurs œuvraient à l'usine de Bombardier à La Pocatière, des salarié-es spécialisés dans divers métiers ayant développé une expertise mondialement reconnue. Au plus fort de sa production, cette usine entraînait des retombées économiques d'environ 250 millions de dollars et la participation d'une cinquantaine de fournisseurs québécois à sa production. Malheureusement, au fil des ans, les délocalisations d'emplois vers le Mexique et la sous-traitance de plusieurs phases de la production viennent réduire considérablement le niveau de ses activités.

Au mois de février 2016, ils étaient environ 150 à compléter la fabrication des nouvelles voitures Azur du métro de Montréal, un contrat qui doit se terminer en 2018, mais qui pourrait être prolongé si la seconde phase de fabrication leur est confiée.

Des contrats en attente

« Actuellement, le centre de décision de la division transport de Bombardier semble s'être déplacé de l'Allemagne vers les bureaux situés à Saint-Bruno-de-Montarville, un mouvement que nous ne pouvons que saluer », de préciser Mario Guignard, président du SEBLP–CSN. À la mi-février 2016, Bombardier transport a remporté un appel d'offres de la ville d'Edmonton et, au moment d'écrire ces lignes, deux usines de l'entreprise demeurent dans la course afin d'obtenir le contrat, soit celles de Thunder Bay et de La Pocatière.

« Nous savons qu'à Thunder Bay, l'usine fonctionne à plein régime et, qu'actuellement, nous avons toute la capacité pour accueillir cette nouvelle production. Et puisqu'il s'agit d'un train en acier inoxydable et que l'employeur nous a reconnus officiellement à titre de centre d'excellence de ce matériau, nous avons bon espoir de l'obtenir », de poursuivre monsieur Guignard. Cette reconnaissance a même été intégrée à leur convention collective par la signature d'une lettre d'entente entre les parties.

Résumons le projet d'Edmonton en quelques chiffres : 391 millions de dollars pour 26 voitures. Chaque voiture est composée de sept modules en acier inoxydable. Ce train léger sur rail, qui pourrait être entièrement fabriqué à La Pocatière, permettrait le retour au travail d'environ 150 travailleurs. En plus des 26 mois qui seraient nécessaires à la fabrication, un contrat d'entretien de 30 ans est assorti à l'entente. Les travailleurs attendaient une décision de la direction de Bombardier transport à la fin du mois de mars 2016.

Un second contrat en attente proviendrait de l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Le président du syndicat explique que « le projet manque de précisions pour le moment. Mais selon ce que nous en savons, il s'agirait d'un projet de fabrication de 24 voitures et de 60 autres voitures en option, de wagons à niveaux multiples. Or, nous ne savons pas encore si les wagons seront construits en aluminium ou en acier inoxydable. Il faut se souvenir que les 160 premières voitures de l'AMT ont été entièrement produites à notre usine, en acier inoxydable, à partir de 2009 ».

Finalement, le troisième contrat envisagé, qui n'a pas encore été attribué, proviendrait de la ville de Philadelphie. Il s'agirait d'un contrat de 50 voitures et la faiblesse du dollar canadien favorise clairement l'octroi à une firme canadienne.

« Pour les Pocatois et les Pocatoises, ainsi que pour toutes les communautés voisines, l'octroi de nouveaux contrats à notre usine est primordial. Même si l'économie de notre région est diversifiée, les salarié-es de Bombardier touchent de bons salaires, ce qui contribue à la vitalité économique de notre région. En ce sens, nous avons multiplié les rencontres avec les élu-es et les décideurs qui soutiennent l'excellence du travail que nous réalisons chaque jour. Et nous savons que nous avons l'appui indéfectible de la Fédération de l'industrie manufacturière–CSN et de la CSN pour y arriver », de conclure Mario Guignard. ■

1. www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/les-regions/200908/20/01-894413-la-pocatiere-au-coeur-de-lhistoire-de-bombardier.php

LEURS PARADIS, NOTRE ENFER

PAR **DENIS GUÉNETTE**
ILLUSTRATION : **ALAIN RENO**

Vous trouvez que vous payez trop de taxes et d'impôt ? Ne blâmez pas les gouvernements, le vrai coupable est ailleurs. Si vous en payez trop, c'est parce que certains n'en paient pas assez. Chaque année, des milliers d'entreprises et de Canadiens fortunés évitent, en toute légalité, de payer leur juste part d'impôt, grâce aux lois et ententes fiscales mises en place par nos propres gouvernements. Cette fuite fiscale de grande envergure atteint des centaines de milliards de dollars et elle est la première responsable de l'appauvrissement de nos sociétés. Ce qui mine nos gouvernements, ce n'est pas leurs dépenses, mais leurs revenus. Voilà pourquoi les paradis des riches sont devenus notre enfer. Bienvenue dans le monde des paradis fiscaux, là où l'argent n'a vraiment pas d'odeur.

Les paradis fiscaux sont comparables à de « super lessiveuses », d'immenses « machines à laver » qui acceptent l'argent de toutes les couleurs et qui lessivent d'impôt les profits des entreprises multinationales, des banques, ou des services financiers. Dans les paradis fiscaux, qui ont pour nom la Barbade, les îles Caïman, l'Irlande, le Luxembourg ou les Bermudes, la fortune de votre tante millionnaire dort paisiblement aux côtés de « l'argent sale » des barons de la drogue, des dictateurs ou des organisations terroristes.

Ces « super lessiveuses », qui lavent plus blanc que blanc l'argent souillé de toutes les provenances, ne connaissent jamais de répit. Les paradis fiscaux rivalisent d'ingéniosité pour contourner le fisc, enrichir encore davantage les mieux nantis et appauvrir, du même coup, les États et les gouvernements. Selon le Fonds monétaire international (FMI), cinquante pour cent des capitaux qui circulent sur la planète transiteraient par ces « machines à laver » géantes que sont les paradis fiscaux. Le *Tax Justice Network*, une organisation qui dénonce les paradis fiscaux, estime entre 21 000 et 32 000 milliards de dollars les montants placés à l'abri de l'impôt. Les entreprises canadiennes et les Canadiens les plus riches y détiennent l'équivalent de 200 milliards de dollars. Ce sont là les chiffres officiels, mais ils sous-estiment largement la réalité.

Par définition, un paradis fiscal, c'est un royaume secret, comme l'explique Alain Deneault, chercheur au Réseau pour la justice fiscale et auteur de trois ouvrages sur les paradis fiscaux, dont le dernier, *Une escroquerie légalisée. Précis sur les paradis fiscaux,* vient de paraître aux éditions Écosociété : « Un paradis fiscal, c'est avant tout un pays où le taux d'imposition est presque nul et qui rend possible, sur le plan fiscal, ce qui est interdit ici au Canada. C'est un lieu où le secret bancaire est absolu. Impossible de savoir qui détient des comptes et ce qu'ils contiennent. Enfin, c'est un pays où des sociétés écrans, comme des filiales de compagnies canadiennes, ne mènent aucune activité substantielle. Elles n'existent que pour contourner les lois fiscales en vigueur ici. »

À chacun son paradis

« Avec le temps, les paradis fiscaux se sont spécialisés, ajoute Alain Deneault, ce sont des endroits où on enregistre une activité, mais où, en réalité, rien ne se passe. Ils sont comme les boutiques d'un centre commercial, chacune a sa propre spécialité : dans les domaines bancaire, pharmaceutique, énergétique, dans les assurances, les mines ou la haute technologie. On ne fait pas aux îles Marshall ce qu'on fait à la Barbade. »

La présence de ces « législations de complaisance », comme il les appelle, donne lieu à des aberrations. « Le plus grand producteur de bananes au monde, c'est l'île Jersey… où, bien sûr, aucune banane ne pousse. Le deuxième endroit où les Canadiens ont le plus investi, 72 milliards de dollars, c'est la Barbade, un pays de la taille démographique de la ville de Gatineau. Aujourd'hui, les administrateurs des grands groupes ne se demandent plus si ce qu'ils veulent faire est légal. Ils n'ont qu'à enregistrer ce qu'ils comptent faire dans une législation où cela devient possible en toute légalité », poursuit le chercheur. Les « législations de complaisance » ont été créées pour contourner les règles que nous avons mis des siècles à nous donner pour civiliser l'activité économique.

Des pays sans lois ni règles

Pour accueillir les entreprises étrangères qui veulent se soustraire aux lois en vigueur dans leur pays, on a créé les zones franches et les ports francs. Les zones franches sont les paradis fiscaux du travail, l'endroit où les

êtres humains sont transformés en bêtes de somme. Aucune loi n'y protège la santé des travailleuses et des travailleurs, les enfants peuvent y travailler pour des filiales d'entreprises canadiennes à un salaire d'un dollar par semaine.

Les ports francs comme la République de Malte ou le Panama ont été conçus pour accueillir les deux tiers des navires marchands de la planète qui veulent se soustraire aux lois internationales sur le transport maritime et l'environnement. L'ex-premier ministre du Canada, Paul Martin, propriétaire de l'entreprise Canada Steamship Line, utilisait à fond les ports francs pour contourner les lois en vigueur ici, comme le rapporte la fiscaliste Brigitte Alepin dans son ouvrage *Ces riches qui ne paient pas d'impôts,* publié aux Éditions du Méridien.

Le Canada encourage la fraude fiscale

« Il faut dire que le Canada est un pionnier dans la création de paradis fiscaux, soutient le professeur Deneault. Le Canada a contribué à mettre en place plusieurs législations (Bahamas, îles Caïmans, Jamaïque et Barbade) qui permettent aujourd'hui à "l'*establishment* canadien" de ne pas payer sa juste part d'impôt. Des pays comme la Barbade, où des ententes fiscales permettent aux entreprises canadiennes "d'investir", par l'entremise de leurs filiales, et de soustraire à l'impôt des sommes pharaoniques. » Sur les huit endroits, à l'étranger, où les Canadiens ont le plus "investi" en 2012, cinq sont des paradis fiscaux bien connus. En légalisant les échappatoires fiscales, le Canada est devenu le parfait complice de ses propres malheurs.

Le Canada perdrait, en effet, près de 80 milliards de dollars par année en évasion fiscale de toutes sortes et les paradis fiscaux seraient grandement responsables de ce manque à gagner. Étrangement, le Canada ne craint pas de s'afficher aux côtés des pays qui rendent possibles l'évasion et l'évitement fiscal. Notre pays partage son siège à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international (FMI) avec douze paradis fiscaux, dont onze des Caraïbes. Le Canada parle en leur nom. Cette complicité rend le Canada presque muet. Il faut dire que le Canada est lui-même un paradis fiscal pour les entreprises minières. Il accueille 75 % des sociétés minières mondiales, parce qu'il leur offre des avantages réglementaires qu'on ne trouve pas ailleurs.

Conséquences pour les États et les populations

Selon Pierre Patry, trésorier de la CSN, « le lobby des multinationales a amené les gouvernements à agir à l'encontre des intérêts des citoyennes et des citoyens qu'ils représentent. Quand on perd des milliards de dollars, c'est de l'argent qu'on ne met pas en éducation, en santé, qu'on ne met pas dans le développement économique ni dans la protection de l'environnement, alors qu'on coupe dans l'aide sociale, dans les écoles et ainsi de suite. Ça amène les gouvernements à avoir des comportements tout à fait contraires à l'intérêt public alors qu'ils sont là pour défendre l'intérêt public. »

Les sommes colossales qui échappent aux gouvernements ne pourront jamais servir au bien-être des millions de Canadiennes et de Canadiens qui, eux, paient leur juste part d'impôt. Les gouvernements manquent cruellement de revenus, malgré le fardeau fiscal qu'ils imposent à la classe moyenne. Contrairement à ce qu'on tente de nous faire croire, nos gouvernements n'ont pas un problème de dépenses, mais un problème de revenus.

Pour André Lareau, professeur de droit fiscal à L'Université Laval, il est clair que « les gouvernements sont à peine capables de suffire aux dépenses obligatoires. On a un problème de revenus, parce que les gouvernements n'arrivent pas à mettre la main sur l'argent qui leur échappe ».

« Tous les jours, nous payons le prix des paradis fiscaux, soutient Alain Deneault. Quand tu attends l'autobus 40 minutes à moins 20, c'est à cause des paradis fiscaux. Quand tu attends un an et demi pour une intervention chirurgicale urgente, quand il n'y a plus de savon dans les toilettes des hôpitaux et qu'on fait disparaître un concierge sur deux dans les commissions scolaires, c'est aussi à cause des paradis fiscaux. »

En fait, nous sommes devenus des usagers payants de nos services publics qui se détériorent, faute d'argent. La classe moyenne est de plus en plus seule à financer les services essentiels à la base de notre qualité de vie. Faute d'argent, l'État sabre les programmes sociaux pour équilibrer son budget et rembourser sa dette à des banques qui, elles, ne paient pas d'impôt et utilisent à fond les paradis fiscaux.

Enjeux économiques majeurs

Pour la fiscaliste Brigitte Alepin, « les paradis fiscaux menacent le système économique, perturbent la circulation des capitaux, contribuent à accentuer les inégalités et la stagnation économique. Ils créent une concurrence déloyale entre les entreprises qui respectent la loi et celles qui l'enfreignent. C'est un fléau qui ébranle l'équilibre économique en profondeur ».

« Là où j'ai un méchant problème moral, dit le professeur André Lareau, c'est quand le Canada permet aux entreprises canadiennes établies dans les paradis fiscaux de rapatrier leurs profits ici libres d'impôt, alors que le petit cordonnier du coin, lui, paie tous ses impôts. J'ai un problème parce que c'est là une compétition déloyale à laquelle le Canada donne sa bénédiction. »

« L'État est devenu édenté face au grand capital, ajoute Alain Deneault. Il n'est puissant que pour contraindre les plus faibles, notamment la classe moyenne. » Un propos que partage Brigitte Alepin : « Le Québec a ses fraudeurs convenus, les catégories qui statistiquement se font le plus prendre sont l'industrie de la construction, la PME, la restauration, le commerce du tabac, les travailleurs autonomes. On aime mieux cibler les petits et ignorer les délits économiques des mieux nantis. Si le fisc voulait s'en donner la peine, il récupérerait des sommes colossales. »

Cet éléphant qu'on ne veut pas voir

Comme le souligne avec humour le journaliste économique Gérald Fillion, l'évitement fiscal et le recours aux paradis fiscaux, « c'est l'éléphant dans la pièce qu'on fait semblant de ne pas voir, par aveuglement volontaire ».

Le recours aux paradis fiscaux n'est pas légal, il a été légalisé par les gouvernements. On a rendu légal quelque chose qui n'aurait jamais dû l'être. Il existe une très grande différence entre légalité et moralité.

Quand Philippe Couillard place des avoirs dans une banque aux îles Jersey pour économiser de l'impôt, quand Pierre Karl Péladeau permet à Québecor d'utiliser ses filiales dans des paradis fiscaux pour réduire l'impôt de son entreprise, quand François Legault avoue avoir géré Air Transat en créant des filiales à la Barbade, tout cela est légal, mais est-ce pour autant moral ?

Lorsque Jim Flaherty, ex-ministre des Finances fédéral sous le gouvernement Harper, a créé un conseil consultatif sur la fiscalité, et nommé de grandes banques et des multinationales canadiennes pour y siéger, il leur a confié le rôle de définir ce qui était bon… pour elles-mêmes. C'est ainsi que l'oligarchie financière en arrive à dicter aux politiciens la marche à suivre. Pareille collusion entre le pouvoir et l'argent est-elle morale ?

Il faut dire que sans la collaboration des comptables, des avocats et des fiscalistes, le détournement fiscal sous toutes ses formes et à grande échelle serait absolument impossible.

Des solutions, mais lesquelles ?

La lutte contre les paradis fiscaux n'est pas chose facile, selon le professeur André Lareau : « Il y a tellement de recettes et de méthodes pour frauder le fisc en utilisant les paradis fiscaux, qu'aucun gouvernement n'est encore en mesure d'éliminer le fléau de l'évasion fiscale. C'est difficile de contrôler ce qu'on ne voit pas, mais ça prend un consensus planétaire pour régler le problème. Les gouvernements ne font que semblant de s'attaquer au problème. »

Alain Deneault va plus loin : « Il faut rendre révolu le système actuel, revoir complètement le pacte social, le rôle des institutions et le sens des lois. Obliger les entreprises à déclarer leurs activités pays par pays. Rendre obligatoire la divulgation des vrais propriétaires d'entreprises, obliger les comptables à rendre des comptes et sanctionner les intermédiaires qui aident les fraudeurs. »

Pour lutter contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale, l'OCDE suggère de remettre en question toutes les conventions fiscales mises en place par de nombreux pays.

« Aux yeux de la CSN, ajoute Pierre Patry, ce qu'il faut retenir, c'est que plus il y a d'argent qui va dans les paradis fiscaux, moins il y en a qui rentre dans les coffres de l'État, et moins l'État est capable d'assumer ses responsabilités. Et qui d'autre mieux que l'État peut préserver nos acquis sociaux ? Ce qu'il faut, c'est resserrer les règles pour que l'évitement fiscal devienne impossible et surtout être plus sévère envers les fraudeurs. » ■

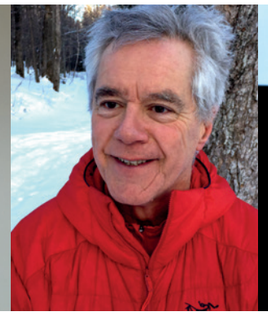

Alain Deneault, chercheur au Réseau pour la justice fiscale et auteur de trois ouvrages sur les paradis fiscaux, **André Lareau**, professeur de droit fiscal à l'Université Laval, et **Pierre Patry**, trésorier de la CSN

ALAIN DENEAULT : ANNIK MH DE CARUFEL ; ANDRE LAREAU : DROITS RÉSERVÉS ; PIERRE PATRY : PASCAL RATTHÉ

L'IMPÔT ET LES ENTREPRISES

L'ÉPREUVE DES FAITS

Les entreprises affirment qu'elles paient trop d'impôt.

Faux, répond Pierre Patry, trésorier de la CSN. « Au fédéral, l'impôt sur les bénéfices des entreprises a fondu de moitié depuis le début des années 2000. À l'époque, elles étaient imposées à 29 % sur leurs bénéfices, aujourd'hui on est rendus à 15 %, un peu comme au Québec. Elles paient donc la moitié moins d'impôt qu'il y a une quinzaine d'années. Elles ne sont pas surimposées, bien au contraire. Malgré ces baisses d'impôt, elles ne se sont pas privées de faire de l'évitement fiscal et d'investir massivement dans les paradis fiscaux. »

Partout sur la planète, les taux d'imposition des entreprises sont en chute libre. Les paradis fiscaux créent une concurrence malsaine et obligent les pays industrialisés à diminuer au maximum l'effort fiscal des entreprises.

Les entreprises prétendent que les économies d'impôt réalisées dans les paradis fiscaux sont réinvesties ici afin de créer de l'emploi.

Faux, rétorque le sociologue Éric Pineault. « En 2009, les grandes entreprises canadiennes comptaient à leur actif un bas de laine de 400 milliards de dollars en placements bancaires, cinq fois l'équivalent du budget du gouvernement québécois (aujourd'hui, on estime à 630 milliards de dollars ces dépôts bancaires placés en grande partie dans des paradis fiscaux). Des réserves qui n'ont cessé d'augmenter avec la baisse de l'impôt aux entreprises. Des capitaux qu'elles n'utilisent pas pour moderniser leurs installations ou créer de l'emploi. »

Selon le chercheur Alain Deneault, du Réseau pour la justice fiscale, la preuve que les entreprises gardent pour elles tout cet argent c'est que « le taux de chômage au Canada est stable depuis des années, les emplois sont plus précaires et moins bien payés et les salaires stagnent depuis des décennies. Et quand ces mêmes entreprises investissent, ce n'est pas à Lévis, c'est dans les zones franches du travail, là où l'exploitation des travailleurs se pratique à grande échelle. Celles-là mêmes qui sont responsables de la disparition des sites ouvriers de l'Est de Montréal ».

Les gens fortunés et les grandes entreprises vont déménager si on leur demande de payer leur juste part d'impôt.

Faux, selon le FMI, puisque le Canada pourrait augmenter de 15 % le taux minimal d'imposition des Canadiens les plus riches, sans provoquer de fuites de capitaux. L'organisme soutient que la baisse de l'impôt des entreprises n'est pas la solution, le taux de taxation des entreprises est déjà un des plus bas.

Que font les entreprises avec les milliards économisés en impôt dans les paradis fiscaux ?

Elles rétribuent grassement leurs administrateurs et leurs actionnaires et placent leurs énormes profits dans les banques, le plus possible à l'abri de l'impôt.

ÉVITEMENT ET DÉPOSSESSION

Au mois de février 2016, l'organisme Oxfam international révélait que soixante-deux personnes détiennent désormais autant d'argent que la moitié la plus pauvre de la population mondiale.

PAR **AURÉLIE LANCTÔT**
ILLUSTRATION : **ALAIN RENO**

Il faut prendre un instant pour mesurer pleinement le caractère délirant de cette statistique. Soixante-deux personnes, ce n'est même pas suffisant pour remplir un restaurant ou une petite salle de spectacle. Pourtant, ensemble, ces soixante-deux personnes détiennent plus de pouvoir que la moitié de la population planétaire. Qui aurait cru que cinq ans après le mouvement *Occupy*, l'emblématique 1 % serait à ce point « trop généreux » pour illustrer la répartition réelle de la richesse mondiale ?

Le rapport d'Oxfam est sans équivoque. On assiste au retour d'inégalités qu'on croyait avoir endiguées avec l'avènement de l'État-providence, et même pire. La mondialisation et l'intégration des marchés internationaux, la libéralisation accrue des échanges commerciaux et la financiarisation de l'économie favorisent les plus riches, appauvrissent les gens ordinaires et détruisent les mécanismes de redistribution de la richesse. Il s'agit d'ailleurs des deux extrémités d'un seul balancier : la majorité de la population voit ses conditions de travail et de vie devenir toujours plus précaires parce que les grandes corporations et leurs dirigeants accumulent des richesses pharaoniques, qui ne cessent de croître.

Mondialisation et dépossession

La Confédération syndicale internationale indiquait récemment qu'à elles seules, 50 sociétés multinationales, dont Samsung, McDonald et Nestlé, détiennent désormais une richesse cumulée de 3400 milliards de dollars américains, ce qui leur conférerait largement le pouvoir de réduire les inégalités en offrant des emplois décents, pour autant qu'elles le veuillent. Or il n'en est rien. Au lieu d'investir une partie de leurs profits pour améliorer les conditions de travail de la main-d'œuvre, ces sociétés exploitent au contraire un bassin de « main-d'œuvre cachée », composé d'environ 116 millions de personnes, la plupart issues des pays du Sud, où l'on exporte la production industrielle et manufacturière des pays développés pour produire au rabais.

Au printemps dernier, l'ONU tirait d'ailleurs la sonnette d'alarme à ce sujet dans une étude sur les conditions socioéconomiques des femmes à travers le monde. Sans surprise, ce sont elles qui, partout, occupent les emplois les plus précaires et subissent le plus d'abus. Mais bien sûr, ce constat s'étend à l'ensemble de la population. Dans les pays du Sud, les salaires, déjà dérisoires, subissent constamment des pressions à la baisse, les violations des droits de la personne augmentent, tout comme la détresse des gens. Ainsi, pendant que les classes moyennes se désagrègent en Occident, les travailleuses et les travailleurs des pays en voie de développement sont contraints de travailler dans des conditions qui ne sont pas très loin de l'esclavage. Cela nous démontre bien que partout, les travailleurs n'ont fait que perdre au jeu de la mondialisation, pendant que les plus riches, eux, en ont profité.

Quelle « juste part » ?

Curieusement, les élites politiques et économiques s'emploient chaque jour à nous convaincre malgré tout que les grandes corporations sont les bienfaitrices de nos sociétés. La seule présence de quelques sièges sociaux sur un territoire donné, afin d'assurer une poignée d'emplois, constituerait un service rendu à la collectivité, justifiant les largesses dont elles bénéficient en matière fiscale.

Pour ceux qu'il ne faut plus convaincre que ces privilèges sont infondés, et qu'ils privent les États de revenus dont ils auraient bien besoin pour continuer à assumer leur rôle de gardien du bien commun, une question se pose très sérieusement : comment en est-on arrivé là ? Et surtout : comment revenir sur les privilèges fiscaux accordés aux grandes fortunes, alors que l'on sent littéralement la terre et les marchés boursiers trembler, dès que l'on parle de resserrer un peu la vis ?

Pour beaucoup, envisager de faire marche arrière relève carrément de l'utopie. Difficile, en effet, de songer à retirer des droits à ceux qui dictent les règles du jeu et bénéficient toujours de l'oreille attentive du législateur, lorsque vient le temps de défendre leurs intérêts. Voilà le véritable défi : le phénomène de l'érosion de l'assiette fiscale corporative, que l'on observe dans à peu près tous les pays du monde, se produit en toute légalité. En effet, pourquoi violer la loi si les régimes fiscaux sont taillés sur mesure pour répondre aux exigences des entreprises multinationales ?

La loi sur mesure

L'OCDE reconnaît l'érosion de la base fiscale corporative comme un problème alarmant et urgent, partout dans le monde. Dans un volumineux rapport paru en 2015, l'organisation dressait la liste des pratiques de « planification » qui provoquent cette érosion inquiétante. Les entreprises ont accès à des stratagèmes leur permettant de minimiser leurs redevances fiscales dans tous les pays où ils font affaire, et de rapatrier leurs profits en échappant à tout prélèvement, ou presque.

Ces aménagements corporatifs ne sont pas motivés par des raisons économiques. Elles ne procurent aucun avantage commercial, elles sont neutres sur le plan comptable, mais elles permettent de réduire le taux effectif d'imposition des contribuables corporatifs qui œuvrent dans plus d'un champ d'activité.

Par ailleurs, la mondialisation économique a donné lieu à une véritable concurrence fiscale entre les États, qui utilisent désormais leurs régimes d'imposition comme des appâts pour les investisseurs. De plus, les conventions fiscales entre différents pays ont explosé au cours des vingt dernières années, afin de coordonner les avantages fiscaux offerts aux entreprises pour assurer une concurrence « saine » entre les États.

Une base fiscale fantôme

La proportion occupée par la sphère financière dans l'économie mondiale a atteint des proportions déraisonnables. Les leçons de la crise de 2008 ont, semble-t-il, été vite oubliées. L'industrie et le commerce numériques explosent, avec des géants comme Facebook et Amazon. Or, ces entreprises, dont on dit qu'elles incarnent « l'économie de l'avenir », ne tirent pas leurs profits de leur main-d'œuvre, mais de l'activité et des données de leurs usagers. Ainsi, les sources de création de valeurs se dématérialisent, et toute une strate de la population — les travailleurs — se voit privée d'accès à un moyen de subsistance. Mais plus encore, les États se voient ainsi confisquer des revenus essentiels pour financer leurs institutions et assurer le bien-être de leur population.

D'un côté, les ponctions sont plus faibles auprès des salarié-es et de la classe moyenne qui gagnent moins d'argent, et les grandes entreprises, qui elles s'enrichissent, continuent de bénéficier de sauf-conduits fiscaux grâce auxquels ils abritent leur fortune. Or, une question se pose très sérieusement : qui, à l'avenir, financera nos institutions et nos mesures de solidarité sociale, si les travailleurs n'ont plus de salaires, et si non seulement on laisse les fortunes échapper à l'impôt, mais que la base fiscale elle-même disparaît ?

Cela nous révèle que l'évitement fiscal et le capitalisme mondialisé, dans tout ce qu'il a de plus sauvage et destructeur, sont en réalité les deux lames d'un même ciseau. Elles travaillent ensemble à tailler en pièces tous les mécanismes de redistribution de la richesse et les instruments de solidarité sociale ; elles dépossèdent progressivement les travailleurs et les gens ordinaires, tout en consolidant les privilèges de la classe dominante. ■

Participants aux ateliers de purée pour bébé offerts par le Comité social Centre-Sud ; en bas, **Marie-Claude Giroux**, présidente du Syndicat des employées et des employés du Comité social Centre-Sud

CENTRES D'ÉDUCATION POPULAIRE

SURVIVRE AUX FEUX DE L'AUSTÉRITÉ

Le sort des six centres d'éducation populaire de Montréal (InterCEP) tient par un fil depuis 2013 alors que la Commission scolaire de Montréal (CSDM), victime elle-même de sous-financement chronique et de compressions sauvages, leur annonçait qu'elle mettrait fin à leurs baux le 31 mai 2015.

PAR **MATHIEU M-PERRON**

PHOTOS : **CÉDRIC MARTIN**

Malgré un sursis octroyé à minuit moins une, leur accordant un an de plus dans les immeubles de la CSDM, l'avenir des CEP demeure incertain face aux pyromanes de la démocratie et à une austérité qui perdure.

En place depuis 45 ans, les CEP viennent à la défense des populations les plus démunies en leur offrant des ateliers d'éducation populaire ainsi qu'un point de convergence accueillant. L'InterCEP regroupe plus de 7500 membres et dessert les quartiers Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Henri–Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles, Montréal-Nord, Plateau-Mont-Royal et Centre-Sud. Ils offrent, entre autres, des services d'alphabétisation, des activités d'intégration pour les immigrants, des formations d'intégration au marché du travail, des services de distribution alimentaire et des programmes de défense des droits des locataires.

Le CSCS : né des cendres du « Week-end rouge »

Le Comité social Centre-Sud (CSCS), un des six centres d'éducation populaire, est au service du quartier depuis plus de 40 ans. Fondé en 1971 par un « groupe de [femmes] désirant développer leur dynamisme, s'exprimer et prendre en charge la gestion d'un centre communautaire[1] », c'est en octobre 1974 lors du « Week-end rouge » que le comité a pris un essor considérable.

À l'époque, les pompiers de la ville de Montréal avaient eu recours à un débrayage à la suite du congédiement de centaines de leurs camarades, de la fermeture de casernes et du refus du maire Jean Drapeau de négocier de bonne foi sur des enjeux de rattrapage salarial et de santé et sécurité au travail. Plusieurs incendies ont éclaté à travers la ville, mais avec 14 feux sur son territoire, c'est le Centre-Sud qui a écopé le pire du sinistre. Les femmes du CSCS se sont alors mobilisées pour venir en aide aux familles touchées en leur offrant un abri, des vêtements, de la literie, des repas chauds.

Un avenir sur des charbons ardents

Au printemps 2015, en échange du report de la cession de leurs baux, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur exige des CEP des plans d'affaires pour prouver qu'ils sont « rentables financièrement ». Ce geste sonne l'alarme pour Marie-Claude Giroux, présidente du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Comité social Centre-Sud (FEESP-CSN), qui s'inquiète du désengagement de l'État envers les CEP et de ce que cela sous-entend pour le bien-être des membres et des travailleuses et des travailleurs du comité social.

Aux prises avec un quatrième ministre de l'Éducation depuis le début de la crise, la présidente du syndicat condamne « la grande valse hésitation » qui caractérise leur dossier depuis quelque temps. Le dépôt des plans d'affaires ayant déjà été reporté trois fois, les CEP se retrouvent de nouveau dans le néant et à risque d'expulsion.

« Le comité social, c'est un milieu de vie pour des centaines de personnes en situation de pauvreté. Il y a des gens qui utilisent nos services quotidiennement, qui mangent ici, et qui ont peu de contact social à l'extérieur de nos murs. Fermer nos portes, c'est anéantir un filet social fondamental », prévient Marie-Claude Giroux.

Les CEP s'efforcent depuis des décennies de diminuer les effets qu'ont les politiques néolibérales sur des milliers de citoyennes et de citoyens. Les perdre dans la fumée de l'austérité mettrait ni plus ni moins en péril des populations déjà sinistrées par les ravages du gouvernement de Philippe Couillard. ■

1. comitesocialcentresud.wordpress.com

L'INFORMATION AU QUÉBEC

UN MODÈLE D'AFFAIRES À RENOUVELER

L'information n'est pas une marchandise. Combien de fois avons-nous entendu cette affirmation ? Et pourtant, elle est traitée exactement comme telle tant par son statut légal que par la façon dont elle est à la merci du libre marché.

PAR **PASCALE ST-ONGE**

Si l'on parle aujourd'hui d'une crise de l'information, ce n'est pas dû à l'avènement du numérique et des nouvelles technologies, mais plutôt à cause de l'effondrement du modèle d'affaires des médias.

Depuis leur apparition, les médias traditionnels, particulièrement la presse écrite, comptent essentiellement sur deux sources de revenus pour assurer leur existence, soit les abonnements et la publicité. La télévision bénéficie également de subventions qui proviennent de différents fonds tels que le Fonds des médias (fonds constitué par les redevances que versent les câblodistributeurs et les fournisseurs satellites), mais ceux-ci sont destinés en majeure partie à la production de contenu de divertissement.

Ainsi, le droit du public à l'information, la liberté d'expression et la liberté de presse, reconnus dans nos chartes, s'appuient sur la même prémisse de base qu'une compagnie de bicyclettes, soit la capacité des entreprises de dégager des profits et de se concurrencer entre elles afin de « dompter » le marché. La saine compétition entre entreprises de presse est donc garante de la qualité et de la diversité de l'information, ainsi que du juste prix de l'abonnement et des tarifs publicitaires. Si le modèle fonctionnait relativement bien dans les années où les revenus étaient au rendez-vous, aujourd'hui, nous en découvrons les failles.

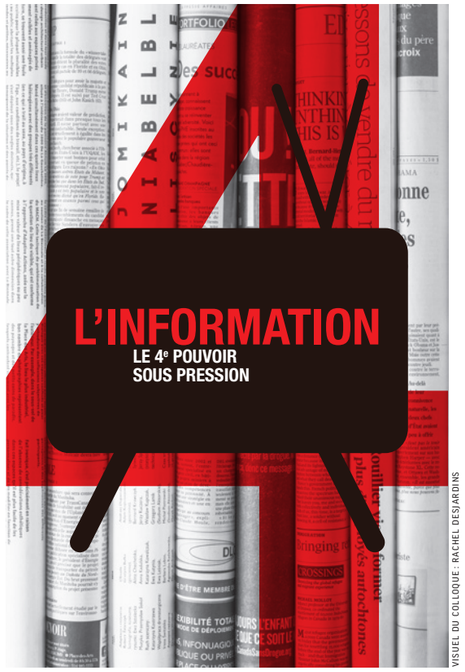

VISUEL DU COLLOQUE : RACHEL DESJARDINS

Des fondations fragilisées

Dans notre réalité contemporaine, le phénomène de la gratuité des contenus prend de l'ampleur. Les annonceurs, eux, transfèrent leurs budgets de publicité vers les géants du web (Google, Facebook, YouTube, etc.), qui ne font que rediffuser le contenu produit et financé par d'autres, laissant nos médias locaux et nationaux affaiblis. Les fondations du quatrième pouvoir craquent de partout et c'est la démocratie qui risque l'effondrement.

Depuis 2008, année du lock-out au *Journal de Montréal* et du début de la récession, toutes les entreprises médiatiques ont entrepris des restructurations majeures qui ont entraîné des milliers de pertes d'emploi, contribué à la dégradation des conditions de travail, et accentué les phénomènes de la concentration et de la convergence. Ces transformations ainsi que les sacrifices des employé-es ne suffisent plus, et nos craintes de voir disparaître des piliers de l'information, en plus de tous les médias locaux et communautaires déjà fermés, sont bien fondées.

Un rendez-vous à ne pas manquer

La Fédération nationale des communications–CSN représente la très grande majorité des salarié-es syndiqués de nos médias. À ce titre, de concert avec la CSN, le Centre d'études sur les médias de l'Université Laval, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) ainsi que le Conseil de presse du Québec (CPQ), elle organise un grand colloque sur l'avenir de l'information et des médias le 3 mai prochain, date de la Journée internationale pour la liberté de la presse.

Le but de cet événement est de créer un forum où discuter des défis à court, moyen et long termes et de dégager des pistes de solutions rassembleuses. Y sont conviés l'ensemble des syndicats, les artisans, les patrons, les étudiants et les amoureux des médias. Nous souhaitons également que des représentants des différents paliers de gouvernement soient présents afin d'entendre les préoccupations et les besoins des gens du milieu.

L'information doit devenir ce qu'elle aurait toujours dû être : un bien public qui répond à une nécessité démocratique. On doit lui donner les moyens d'exercer son rôle de surveillance, d'éducation et de chien de garde de l'intérêt public.

Le colloque se tiendra le 3 mai 2016, à l'Hôtel Le Concorde, à Québec. ■

RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (RQAP)

UN PROGRAMME À PROTÉGER ET À AMÉLIORER

Après plus de 15 ans de pression sur le gouvernement fédéral pour rapatrier les fonds et les pouvoirs nécessaires à la création d'une assurance parentale québécoise, les acteurs sociaux qui ont participé à la lutte crient victoire en 2006 : une pièce majeure s'ajoute ainsi à la politique familiale du Québec.

PAR **ARIANE GAGNÉ**

ILLUSTRATION : **JIMENA ARAGONES ROSSETTO**

WWW.ICONEADLINEA.COM

Des syndicats, des groupes militant pour les droits des femmes, des travailleuses et des travailleurs ainsi que des familles, rassemblés au sein du Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale (RAP) — principalement soutenu par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) — savourent la mise en place du Régime québécois d'assurance parentale à la suite d'une mobilisation de longue haleine.

Injustice flagrante

« Au début des années 1990, aucun régime d'assurance parentale n'existait au Canada, rappelle Véronique De Sève, vice-présidente de la CSN. Le financement des congés parentaux était réservé aux seules femmes qui répondaient aux exigences du Régime canadien d'assurance-chômage. » Ce régime leur accordait 15 semaines de prestations selon un pourcentage atteignant 60 % de la rémunération assurable. Cette période était précédée d'un délai de carence de deux semaines (sans indemnité). « Les travailleuses autonomes ne pouvaient cotiser à ce régime. C'était pour elles une énorme injustice qui les disqualifiait radicalement des congés de maternité de l'époque », ajoute madame De Sève.

En 1996, après un resserrement sévère et discriminatoire des critères d'admissibilité en fonction des heures plutôt qu'en fonction des semaines ou des jours travaillés, le tiers des femmes québécoises se voyaient refuser les prestations de maternité en raison de leur travail autonome ou précaire, atypique ou à temps partiel. Celles-ci retournaient souvent en poste dans le mois qui suivait leur accouchement. Par ailleurs, le taux d'indemnisation du congé de maternité pour les salariées passait de 60 à 55 %. Marie-Ève Lamontagne se souvient de sa première grossesse avant l'adoption du régime actuel, alors qu'elle travaillait chez TQS : « L'impôt n'était pas prélevé au fur et à mesure sur les prestations, mais à la fin de l'année. J'avais 24 ans, on venait de s'acheter une maison, on avait besoin d'utiliser cet argent dès qu'il entrait. Disons que j'ai fait un saut quand on m'a réclamé 3000 $ en impôt. »

Aucune mesure ne permettait alors au père de bénéficier d'un congé qui lui était propre pour s'occuper de son nouveau-né. Dave, le conjoint de Marie-Ève, avait donc décidé de puiser des jours dans sa banque de congés personnels et de les coller au week-end afin de pouvoir s'aménager une semaine d'arrêt.

La lumière au bout du tunnel

Avec l'entrée en vigueur du RQAP le 1er janvier 2006, le délai de carence de deux semaines fut aboli. La mère commença à recevoir, en fonction de son choix d'option, ou bien 75 % de son revenu assurable durant une période plus courte (régime particulier) ou encore 70 % pendant les sept premières semaines et 55 % pour les semaines restantes (régime de base). Les étudiantes et les travailleuses autonomes furent de plus admises au régime, dès lors qu'elles gagnaient au moins 2000 $ dans l'année. Les parents adoptifs commencèrent aussi à être couverts par le RQAP, bien qu'ils ne bénéficient que de 37 semaines de congé depuis l'entrée en vigueur du programme.

Selon Véronique De Sève, les pressions syndicales, surtout celles de la CSN, et d'autres groupes militants, ont provoqué, avec l'adoption du RQAP, une amélioration sérieuse de l'autonomie financière des femmes, même si des problèmes persistent.

« Les demandes de l'époque n'ont pas été toutes satisfaites, notamment celle qui concernait l'indemnisation à 90 % du revenu gagné comme l'ont obtenu les travailleuses accidentées du travail », évoque-t-elle en soulignant également le fait que le régime actuel ne permet pas d'assurer les dépenses minimales des mères payées au salaire minimum et qui sont en situation de monoparentalité. De plus, la prestation de maternité des étudiantes et travailleuses autonomes demeure dans bien des cas insuffisante et n'arrive pas à procurer un niveau de vie décent à ces femmes. Et comme le mentionne avec justesse Marie-Ève Surprenant dans son essai *Jeunes couples en quête d'égalité*, « il reste difficile de vivre avec 55 à 75 % du revenu habituel à une étape où les dépenses montent en flèche pour l'ensemble des mères qui viennent d'accoucher. »

Le congé paternel

Les trois à cinq semaines de congé exclusif accordées au père, toujours selon l'option choisie, représentaient pour leur part une avancée indéniable en matière de congé parental. Avant le RQAP, le lien du papa avec son enfant pouvait se développer plus lentement, puisqu'il était souvent absent le jour au cours des semaines qui suivaient l'accouchement. Cette situation pouvait contribuer à créer un poids supplémentaire sur les épaules de la mère, et de la frustration pour le père, qui avait moins la chance de tisser un lien serré avec l'enfant dans les débuts de sa vie.

Marie-Ève Lamontagne se souvient entre autres de la grande fatigue qu'elle a éprouvée lorsqu'elle s'est retrouvée très rapidement seule, les jours de semaine, avec son poupon dans les bras. « Bien sûr, au début, il ne faisait pas ses nuits. Le jour, il ne dormait pas. Durant cette période, mon chum travaillait très tôt le matin. Lorsqu'il revenait du boulot, j'étais très fatiguée puisque je n'avais pas vraiment eu de répit pendant la journée et que j'avais passé une partie de la nuit précédente réveillée. Je lui tendais rapidement le bébé, parce que je n'en pouvais plus. »

Le Conseil du statut de la femme affirmait, dans son avis intitulé *Pour un partage équitable du congé parental* publié le 7 mars 2015, qu'un allongement de trois semaines du congé des pères puisé à même la banque de semaines déjà accordée aux mères, une mesure à coût nul, les aiderait à développer un lien privilégié avec leur enfant et à équilibrer le partage des responsabilités familiales. La CSN pense aussi qu'un congé plus long strictement réservé aux pères serait souhaitable, mais estime qu'il devrait s'ajouter au congé existant et non venir réduire celui des femmes.

En outre, ce n'est plus à démontrer : les congés du père et de la mère ont des effets positifs sur les familles, puisqu'ils donnent plus de temps de qualité aux parents pour s'investir auprès de leur enfant avant de retourner au travail. Plus la présence du père sera importante, plus son implication auprès de son enfant et dans les tâches de la maison sera importante. Et l'égalité femmes-hommes ne s'en portera que mieux !

MICHEL GIROUX

ANNIK MH DE CARUFEL

Marie-Ève Lamontagne et son fils **Jérémie Parent** ; ci-dessus : **Véronique De Sève**, 3e vice-présidente de la CSN

« Avancer à reculons »

On le sait trop bien, les batailles remportées il y a quelques années ne peuvent être tenues pour acquises. En novembre dernier, en plein délire d'austérité, le premier ministre Couillard avait remis en question le programme en le qualifiant de « très généreux ». Devant la grogne des parents du Québec, il avait renoncé à démolir cette politique sociale acquise de haute lutte.

Malheureusement, il a jeté son dévolu sur le réseau des services de garde, qui a pourtant permis à des milliers de femmes de gagner le marché du travail. De toute évidence, la survie des programmes bénéfiques aux femmes est fragile. Une véritable égalité entre les femmes et les hommes ne pourra se passer d'une politique familiale forte. Encore une fois, la CSN l'a compris et ne cesse de dénoncer le progrès « en dents de scie » du gouvernement en l'empêchant de reculer de deux pas après qu'il en ait fait un. ■

PROJET DE LOI 70

COMMENT FAIRE D'UNE PIERRE DEUX ÉCHECS

Le projet de loi 70 (PL70) visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi, n'a que son titre d'intéressant. Dans les faits, le projet de loi s'attaque aux plus démunis de notre société avec des mesures coercitives importantes en plus de centraliser les pouvoirs entre les mains du ministre du Travail. Quand on s'attarde aux détails du projet de loi, on se rend compte qu'il représente un important recul du filet social québécois.

PAR **DAVE PARENT**
PHOTO : **CLÉMENT ALLARD**

C'est la conclusion à laquelle en arrivent la CSN et trois autres centrales syndicales (CSD, FTQ, CSQ) dans un mémoire commun déposé le 27 janvier dernier à la Commission de l'économie et du travail.

Déposé le 10 novembre 2015 par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de l'époque, Sam Hamad, le PL70 prévoit le remplacement du Programme alternative jeunesse (intégration en emploi) par le Programme objectif emploi. Ce dernier se veut plus coercitif et punitif envers les nouveaux demandeurs d'aide sociale. Il prévoit une démarche d'accompagnement et d'intégration en emploi sous peine de sanction financière. Ainsi, le chèque d'un prestataire d'aide sociale pourrait être amputé si ce dernier refusait un emploi « convenable » situé loin de son domicile.

Les plus démunis durement touchés

Ce projet de loi ne tient nullement compte des obstacles liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Ce n'est sûrement pas en forçant le déracinement des gens de leur communauté sous la menace de réduire le montant des prestations déjà insuffisantes qu'on va favoriser une intégration en emploi durable.

« On continue à nourrir les préjugés envers les personnes les plus démunies. C'est comme si ces gens profitaient du système parce qu'ils reçoivent de l'aide sociale et qu'ils sont chez eux. Pourtant, ce n'est pas le cas. Le gouvernement fait d'une situation humaine complexe, un calcul comptable. Dans la réalité, tout le monde veut travailler, c'est une question de dignité humaine, mais il y a plusieurs facteurs qui font en sorte qu'une personne ne peut pas travailler. On s'attaque aux plus démunis et ça, c'est inacceptable », s'indigne Véronique De Sève, vice-présidente de la CSN.

« Ce qu'on voit, c'est une méconnaissance totale du contexte économique au Québec. On est loin du plein emploi. On sait que, dans la conjoncture, le système serait incapable d'absorber toutes les personnes en recherche d'emploi. […] On voit que c'est un projet de loi qui est entièrement basé sur des préjugés. Nous, ce qu'on constate sur le terrain, ce sont des gens volontaires qui sont prêts à prendre des mesures de réinsertion pour s'en sortir, mais ces mesures doivent être bien adaptées aux besoins, aux capacités et aux aspirations des gens et elles doivent leur permettre de réellement se sortir de la pauvreté », ajoute de son côté Émilie Joly, organisatrice communautaire au Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et co-porte-parole de la Coalition objectif dignité.

Les organismes sociaux qui se portent à la défense des personnes assistées sociales, et qui ont déjà goûté aux différentes mesures d'austérité du gouvernement Couillard, comptent s'opposer bec et ongles à ce nouveau projet de loi. Déjà, des citoyens et des citoyennes de huit régions du Québec ont fait entendre leur voix le 10 février dernier afin de faire reculer le gouvernement sur ce projet de loi jugé indigne par l'ensemble des manifestants.

« Toutes les mesures punitives prévues pour les personnes assistées sociales reviennent à considérer ces gens comme des citoyens de seconde zone. Le ministre veut maintenant les obliger à se plier à ces mesures et pour nous, c'est la chose qui ne doit absolument pas arriver […] Avec la recherche de la Commission des droits de la personne, on a vu qu'environ la moitié de la population a une opinion négative des personnes assistées sociales et le gouvernement, à travers ses interventions médiatiques, a renforcé ces préjugés-là », explique Yann Tremblay-Marcotte, coordonnateur au Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) et co-porte-parole de la Coalition objectif dignité.

Le 10 février dernier, des citoyens et citoyennes de huit régions du Québec ont manifesté simultanément leur mécontentement face au projet de loi 70. Ici, à Québec.

De précieux collaborateurs écartés

Le projet de loi relègue par ailleurs les partenaires habituels du monde de l'emploi, dont la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), à un rôle de consultation. La CSN réitère qu'une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi doit invariablement passer par la participation active de ces collaborateurs habituels.

Il existe pourtant déjà une grande collaboration entre le ministère de l'Éducation et les partenaires du marché du travail, représentés notamment au sein de la CPMT et des comités sectoriels de main-d'œuvre, ainsi qu'Emploi-Québec. Les processus d'élaboration, d'évaluation et de révision des programmes de formation professionnelle et technique en sont de bons exemples.

Déresponsabilisation des entreprises

Le projet de loi s'inscrit dans la foulée des annonces qui ont été faites en mars 2015 dans le discours sur le budget. On y trouve d'ailleurs une réduction du nombre d'entreprises ayant l'obligation d'investir dans la formation. Cette décision a pour effet, qu'aujourd'hui, à peine 8000 entreprises sur plus de 230 000 ont des obligations quant à la formation de leur personnel. Le projet de loi étend à la main-d'œuvre future l'application de la Loi sur la formation, mais se désengage de ses responsabilités envers les personnes en emploi.

« C'est à une véritable déresponsabilisation de l'entreprise en matière de formation de la main-d'œuvre que nous assistons. Il va sans dire que nous sommes inquiets du contenu du projet de loi 70. S'il est adopté dans sa forme actuelle, les intérêts des entreprises auront préséance sur les besoins des personnes démunies, ce qui est inadmissible et irresponsable selon nous », clame Jean Lortie, secrétaire général de la CSN.

Ce projet de loi comporte plusieurs zones d'ombre, car il manque plusieurs éléments d'information afin de bien l'évaluer, ce qui en soi ajoute aux inquiétudes. Le gouvernement précise qu'il procédera par adoption de règlements pour définir ces éléments flous.

« Il (le gouvernement) nous présente un projet de loi plein de trous et il nous dit "on va remplir ça avec des règlements par la suite". On parle de coupes, mais on ne donne pas de montant. On définit un nouveau concept d'emploi convenable à accepter obligatoirement, mais on ne définit jamais le principe d'emploi convenable. On met en avant un plan d'intégration en emploi, mais on n'a aucune idée de la façon dont il sera développé. Ce que le gouvernement nous dit, c'est "faites-nous confiance", alors que cette administration ne nous a jamais démontré qu'elle était digne de confiance », ajoute Mme Joly.

Dénonciation généralisée

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN), tout comme les nombreuses organisations qui s'opposent au projet de loi 70, appréhende les difficultés qu'engendreront les mesures contenues dans celui-ci.

« Ce projet de loi touchera notamment des jeunes et des personnes issues de l'immigration récente. En sabrant les budgets de l'aide sociale, on prive de ressources des personnes en situation de grande précarité. Le PL70, c'est l'injustice austère des libéraux qui frappe encore plus fort les plus mal pris, se désole la présidente du CCMM-CSN, Dominique Daigneault. C'est à la pauvreté qu'il faut s'attaquer, pas aux pauvres ! »

Le CCMM-CSN s'inquiète également des nombreux pouvoirs que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'arroge avec le projet de loi 70. « Nous sommes très préoccupés par la centralisation des pouvoirs qu'exercent les ministres du gouvernement libéral depuis leur élection. Après l'abolition de nombreux espaces de concertation, les libéraux poursuivent leur opération de destruction de l'État québécois qu'il a fallu des décennies à construire », conclut la syndicaliste. ■

RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

VIOLENCE AUSTÈRE

Dimanche 7 février 2016, 9 heures du matin. Un appel entre au 911. Un individu intoxiqué fait du trouble au CSSS de Memphrémagog. À leur arrivée, les policiers découvrent qu'un homme de 45 ans a agressé trois infirmières avant d'être maîtrisé par un agent de sécurité et placé dans une salle d'isolement. Il sera arrêté pour méfaits et voies de fait et transféré en psychiatrie à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

PAR **NOÉMI DESROCHERS**
PHOTO : **MICHEL GIROUX**

Mélissa Gaouette, vice-présidente nouvellement élue, et **Guy Laurion**, vice-président, à la FSSS–CSN

Les blessures physiques et psychologiques subies par les trois travailleuses de l'urgence du CSSS situé à Magog témoignent des problèmes de violence qui rongent le réseau de la santé et des services sociaux. Le manque de prévention en santé et sécurité du travail ainsi que la surcharge de travail sont quelques-uns des facteurs qui peuvent expliquer cette triste réalité. « Il n'y a qu'un seul agent de sécurité dans tout le CSSS. Une seule personne qui gère toutes les situations qui peuvent se produire dans l'établissement. Ça peut devenir problématique s'il arrive quelque chose à l'urgence et que celle-ci est sur un autre étage de l'établissement », explique Mélissa Gaouette, vice-présidente à la FSSS–CSN. Le syndicat a signifié ce problème à l'employeur il y a un an, en demandant une présence accrue de l'agent à l'urgence, mais sa demande est restée sans réponse. L'incident a aussi un lien avec la surcharge de travail que subissent les travailleuses et les travailleurs du réseau. « On parle d'une agression violente ! Le problème, c'est qu'au quotidien, les infirmières du triage se heurtent à l'impatience — voire parfois à l'agressivité — des patients due aux délais d'attente. De plus, elles doivent faire face à une clientèle aux prises avec des problèmes psychiatriques, parfois intoxiquée, souvent en attente d'un transfert en psychiatrie. Il y a surcharge de travail. Il y a trop de patients admis pour le nombre d'infirmières en place », ajoute Mme Gaouette.

Le cas du CSSS de Memphrémagog n'est pas isolé. Les agressions physiques violentes sont fréquentes dans le réseau de la santé et des services sociaux. Des chiffres dévoilés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) révélaient que de 2010 à 2013, les lésions liées à la violence en milieu de travail ont connu une hausse de 21,3 % chez les travailleuses et les travailleurs de la santé. Ce sont les femmes qui sont davantage victimes de cette violence. En 2013, elles ont subi 68,5 % des lésions physiques attribuables à la violence en milieu de travail.

La pointe de l'iceberg

Les chiffres avancés par la CSST ne sont que la pointe de l'iceberg. Un nombre incalculable d'incidents où les usagers utilisent un ton agressif et intimidant ne sont pas répertoriés, par peur de représailles ou faute de temps pour remplir les rapports de plainte. Les agressions physiques comme les morsures ou les bousculades sont aussi souvent laissées sans suite. Une violence de tous les jours qui passe sous silence, mais qui fait mal. « Les victimes d'agression physique ou verbale hésitent à rapporter les incidents ou encore à porter plainte parce qu'elles ont l'impression que ça fait partie du travail. Leurs patients sont malades et c'est ce qui explique — et excuse — leur comportement. D'autres n'iront pas plus loin dans leurs démarches par peur de répercussions négatives sur leur emploi », relate Guy Laurion, lui aussi vice-président à la FSSS–CSN. Selon un sondage mené en 2013 par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS), les travailleuses et les travailleurs du réseau, incluant les cadres, sont confrontés à 14 épisodes de violence par an.

Violence austère

Toutes les raisons évoquées pour expliquer les actes de violence perpétrés découlent directement du sous-financement et des coupes incessantes imposés depuis des années au réseau. « Il n'y a pas d'argent pour embaucher un deuxième agent de sécurité, il n'y a pas d'argent pour avoir davantage de personnel sur le plancher. Il n'y a pas d'argent pour réduire le temps d'attente — ce qui engendre frustration et comportements violents chez les patients —, bref, on refuse sciemment d'investir pour mettre en place des solutions concrètes qui enrayeraient le problème », note Guy Laurion. Les politiques d'austérité du gouvernement libéral font en sorte que les travailleuses et les travailleurs sont davantage livrés à eux-mêmes pour faire face à cette violence et doivent composer avec un réseau de plus en plus sous pression. « Les syndicats ont un rôle majeur à jouer pour que cesse le sous-investissement du réseau et pour que les travailleuses et les travailleurs puissent faire leur travail dans des conditions sécuritaires. Il ne faut jamais hésiter à déclarer les cas de violence, à les dénoncer, à les documenter », explique Guy Laurion.

Quelques semaines après les événements malheureux, deux des trois femmes victimes de violence à l'hôpital de Magog sont toujours en arrêt de travail. La lutte du syndicat est loin d'être terminée. « On ne veut pas que les choses en restent là. On a exigé de l'employeur qu'une enquête détaillée soit menée afin de s'assurer que ce type de situation ne se reproduise pas. Notre demande d'avoir une présence accrue de l'agent de sécurité est plus que jamais pertinente.

Collectivement, nous nous élevons de plus en plus contre la violence. Celle perpétrée au travail est tout aussi inacceptable que celle qui se déroule derrière les portes closes des maisons. Prenons la parole et dénonçons la violence. C'est le premier geste à poser pour changer les choses », conclut Mélissa Gaouette. ■

L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS) organise, ce printemps, des colloques sur le thème de la violence au travail. Du 21 avril au 5 mai, Trois-Rivières, Rimouski, Lévis, Mirabel et Longueuil seront les hôtes de ces cinq rencontres. asstsas.qc.ca/evenements

LÉSIONS ATTRIBUABLES À LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

LÉSIONS PSYCHIQUES

- **65,3 %** sont attribuables à un choc nerveux
- **18 %** sont attribuables à des troubles d'adaptation
- **12,7 %** sont attribuables au stress
- **64 %** des lésions psychiques touchent les femmes

LÉSIONS PHYSIQUES

- **76,6 %** sont attribuables à des agressions physiques (coups, bousculades, agressions sexuelles, morsures, etc.)
- **19 %** sont attribuables à des voies de fait et à des actes violents
- **68,5 %** des lésions physiques touchent les femmes

De tous les milieux de travail, c'est celui de la santé qui est le plus touché par la violence en milieu de travail. En 2013, **37,7 %** des lésions touchaient le personnel de la santé, suivi par celui du milieu de l'enseignement, avec **16,6 %**.

Source : Statistiques sur les lésions attribuables à la violence en milieu de travail 2010-2013, CSST.

TRANSPORT ACTIF ET COLLECTIF

CHANGER LA TRAJECTOIRE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Partout à travers le Québec, près de 75 % des travailleurs et des travailleuses démarrent quotidiennement le moteur de leur automobile pour se rendre au boulot.

PAR **MATHIEU M-PERRON**
PHOTO : **MICHEL GIROUX**

Pour se donner une idée, seulement 5 % d'entre eux pratiquent le covoiturage, et 13 % ont recours au transport collectif. Considérant les cibles ambitieuses de réduction de gaz à effet de serre (GES) et le fait que le transport représente une part titanesque de ses émissions annuelles, n'est-il pas temps que le Québec fasse rouler l'économie autrement ?

Marilène Bergeron est porte-parole de la campagne Transport écologique d'Équiterre, un organisme à but non lucratif qui œuvre depuis 1993 à inciter la population québécoise à faire des choix écologiques et solidaires. Détentrice d'une formation universitaire de deuxième cycle en environnement, elle milite pour Équiterre depuis dix ans afin de sensibiliser les Québécoises et les Québécois aux enjeux du transport collectif, actif, durable et électrique.

Bien que l'utilisation du transport collectif soit en croissance depuis l'entrée en poste de madame Bergeron, cela n'a pas freiné celle de l'automobile. À une exception près : une hausse marquée des déplacements par transport collectif engendrée par le prolongement de la ligne de métro à Laval en 2007. Les habitants de la Rive-Nord de Montréal demeurent les seuls à freiner la tendance à la dépendance à l'automobile et pour qui le boom de déplacements par transport collectif dépasse la hausse de l'utilisation de l'auto en solo. Force est de constater que l'investissement dans le transport collectif est une solution à privilégier pour soutenir la mobilité durable.

Un « cocktail transport »

Malgré une stagnation dans l'utilisation du transport collectif par rapport à la voiture, Marilène Bergeron se dit encouragée par l'arrivée d'une panoplie d'offres de transport dans les grands centres urbains. « On ne parle plus juste de la voiture versus le transport collectif. On a tout un arsenal de services, que ce soit des véhicules et des vélos en libre-service, l'autopartage traditionnel ou entre voisins ou le covoiturage, il y a beaucoup plus de possibilités qui viennent bonifier le "cocktail transport". »

L'idée derrière le « cocktail transport » d'Équiterre est de profiter des différentes méthodes de transport qui nous sont offertes et de combiner ses choix en fonction « d'où on doit se rendre, de notre budget, de notre humeur du jour ».

L'heure de couper les moteurs

D'ici 2024, le gouvernement québécois envisage d'investir 90,3 milliards de dollars dans les infrastructures, dont une portion importante dans le réseau routier du Québec. Pour l'instant, le gouvernement mise sur l'électrification des véhicules individuels, plutôt que sur le transport collectif, une stratégie critiquée par plusieurs groupes, incluant l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS).

Dans sa note socioéconomique *Le transport en commun comme solution à la relance économique et à la crise environnementale au Québec*, le chercheur Bertrand Schepper de l'IRIS constate qu'il sera plus porteur d'investir dans l'industrie florissante du transport collectif au Québec que dans la fabrication de voitures à l'extérieur du Québec. Après tout, chaque million de dollars investi dans le transport collectif crée deux fois plus d'emplois que dans l'industrie automobile.

Tant pour la vitalité de nos territoires que pour la santé publique, le peuple québécois se doit d'instaurer de nouvelles façons de faire qui suscitent l'envie de diminuer l'utilisation de la voiture. La CSN invite donc ses syndicats à donner l'exemple en revendiquant auprès des employeurs des moyens pour inciter à l'utilisation des transports collectifs et actifs : l'instauration de mesures favorisant le covoiturage et le transport collectif, l'installation de supports à vélo, et l'installation de bornes pour voitures électriques.

Chose certaine, il y a de quoi stimuler l'imagination. ■

Francisation et intégration des immigrants

Le gouvernement abdique ses responsabilités

PAR **DAVE PARENT**
PHOTO : **JACQUES NADEAU**

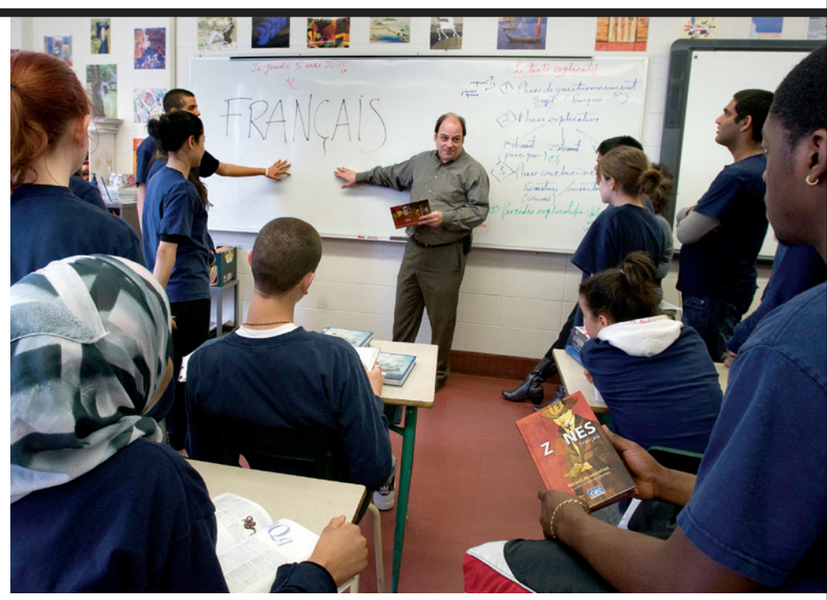

Au cours des 25 dernières années, le gouvernement du Québec a failli à sa tâche de francisation et d'intégration des immigrantes et des immigrants, c'est du moins ce que démontrent les statistiques. Et si l'on se fie aux grandes lignes du projet de loi 77, qui vise à remplacer l'actuelle Loi sur l'immigration au Québec, la situation ne fera que péricliter davantage.

Le 27 janvier dernier, l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) publiait un rapport sur les pratiques du gouvernement du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrantes et des immigrants depuis 1991. Or les données recueillies par l'équipe de chercheurs sont inquiétantes.

Ce rapport, au financement duquel la CSN a contribué, révèle que 20 % de l'ensemble de la population immigrée, soit plus de 200 000 immigrants, ne parlaient toujours pas le français en 2011. Près de 160 000 d'entre eux parlaient uniquement l'anglais et plus de 40 000 ne parlaient ni le français ni l'anglais.

« Le gouvernement du Québec n'agit pas avec la cohérence et la rigueur requises pour la francisation et l'intégration des immigrantes et des immigrants. Cette négligence a pour résultat de réduire la place du français dans la vie québécoise et de compromettre l'intégration des nouveaux arrivants à la société et à la culture québécoise. […] La politique d'immigration menée depuis au moins 25 ans et la défaillance des programmes de francisation contribuent largement à l'anglicisation de Montréal », analyse l'auteur du rapport et chargé de projet à l'IRÉC, Jean Ferretti.

Les chercheurs remarquent aussi une baisse importante de la fréquentation des cours de francisation au cours des cinq dernières années. La fréquentation des cours à temps complet est passée de 13 230 en 2010-2011 à 10 759 en 2014-2015.

Le rapport révèle aussi que le financement des programmes de francisation diminue dans l'ensemble des ministères concernés par la francisation (ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

Francisation négligée

En février dernier, la CSN déposait un mémoire devant la Commission des relations avec les citoyens au sujet du projet de loi 77 qui vise à remplacer l'actuelle Loi sur l'immigration au Québec. Rien dans ce projet de loi ne laisse présager un avenir plus radieux en matière de francisation des immigrantes et des immigrants. Dans son mémoire, la CSN déplore d'ailleurs ce qu'elle qualifie d'abandon de la francisation.

Le projet de loi 77 semble vouloir laisser bien peu de place à la francisation des nouveaux arrivants. L'article 58 mentionne l'obligation pour le ministre d'élaborer des programmes d'accueil et de francisation, alors que la loi actuelle dit que le ministre doit assurer et assumer les services d'intégration linguistique. Il s'agit d'un net recul qui est inexplicable compte tenu des besoins en matière de francisation, qui sont pourtant de plus en plus criants.

« C'est une véritable hécatombe. Les libéraux coupent inlassablement dans les programmes de francisation des immigrants. Le gouvernement rêve en couleur s'il croit qu'ils vont apprendre le français sans soutien, notamment dans les milieux de travail. Certains immigrants sont ici depuis 20 ou 30 ans et ne parlent toujours pas la langue officielle du Québec », lançait Jean Lortie, secrétaire général de la CSN, en février dernier.

La CSN estime que l'intégration des immigrantes et des immigrants passe invariablement par l'apprentissage et l'utilisation de la langue française. Un bouclier de protestation se lève contre le projet de loi 77. Reste maintenant à voir si le gouvernement libéral acceptera de le modifier au profit d'une meilleure intégration et d'une francisation adéquate des immigrants. ■

Conductrice et conducteur d'autobus scolaire

Un nouveau pas vers la reconnaissance d'un métier

CLÉMENT ALLARD

PAR **MARTIN PETIT**

Les quelque 3000 membres du Secteur transport scolaire (STS) affiliés à la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP–CSN) se réjouissent du dépôt du rapport final du Comité d'évaluation de l'emploi de conductrice ou conducteur de véhicule de transport scolaire. Finalisé au mois d'avril 2015, ce n'est qu'à la fin du mois de septembre dernier que le rapport a été acheminé au ministre de l'Éducation alors en poste. Le jeu de chaise musicale qui s'en est suivi n'a malheureusement pas favorisé l'avancée du dossier.

« Nous sommes très heureux du dépôt de ce rapport qui vient couronner des années de travail acharné des militantes et des militants du STS. Depuis plus de 20 ans, nous revendiquons une reconnaissance de notre métier. Grâce au travail minutieux réalisé par ce comité, nous possédons désormais un outil incontestable servant de base à nos revendications salariales. Et nous savons également que plusieurs d'entre nous avons été sous-payés durant toutes ces années, de déclarer Stephen Gauley, président du STS. Les salarié-es membres du STS revendiquent une rémunération juste et décente et des arguments tangibles et solides viennent désormais appuyer nos revendications. »

Les travaux menés par le comité ont permis d'évaluer les emplois de conductrice et de conducteur d'autobus scolaire et de les mesurer à des emplois comparables, principalement des conductrices et des conducteurs d'autobus urbain, interurbain, nolisé et adapté du secteur privé. La réalité et la rémunération des grandes sociétés de transport publiques de Montréal ou de Québec n'ont toutefois pas été prises en considération.

MICHEL GIROUX

Le 3 avril 2014, les conductrices et les conducteurs d'autobus scolaire de la région de Québec rencontraient madame Agnès Maltais, ex-ministre du Travail, dans le cadre d'une tournée de sensibilisation et de mobilisation sur le thème *En route vers le respect*. Ci-dessus : **Michel Gauthier**, vice-président, **Danielle Fournier**, secrétaire et **Stephen P. Gauley**, président du Secteur transport scolaire de la FEESP-CSN.

Les conclusions du comité révèlent qu'en 2014, la rémunération moyenne des conducteurs de véhicule scolaire était inférieure de 8,5 % à celle d'un emploi comparable dans le secteur et que cet écart se traduisait par un manque à gagner moyen de 1,34 $ l'heure, selon le véhicule conduit et la clientèle desservie.

« Pour nos membres, le dépôt du rapport final du comité d'évaluation de l'emploi constitue une étape ultime en vue de l'obtention de meilleures conditions de travail sur le terrain. Les travailleuses et les travailleurs du STS savent toutefois que leur lutte n'est pas terminée et qu'il leur faudra poursuivre celle-ci jusqu'à ce que ces conditions maintenant reconnues soient inscrites dans leurs conventions collectives. Chose certaine, le gouvernement et les employeurs devront tenir compte de cette étude dans leur rémunération », de souligner Yvon Godin, vice-président de la FEESP–CSN.

Le chemin ardu pour y arriver

Rappelons que les travaux du Comité mixte sur le transport scolaire, terminés depuis le 12 janvier 2012, recommandaient la mise sur pied d'un comité de travail portant sur l'évaluation de l'emploi. À cette époque, les membres du STS ont dû multiplier les manifestations et les rencontres avec les représentants du gouvernement pour qu'ils procèdent enfin à l'exercice d'évaluation de leurs emplois. « Nous espérons rencontrer prochainement Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin d'échanger sur les suites concrètes à donner à ce rapport. Même si celui-ci a été finalisé il y aura bientôt un an, nous ne connaissons toujours pas les intentions du gouvernement. Nous travaillons pour être reconnus depuis plus de 20 ans et nous transportons les enfants du Québec tous les matins, en toute sécurité. Il est donc urgent pour nous que le Ministère donne suite aux constats du comité qui a rédigé ce rapport, d'autant plus que ses représentants ont signé ce document », de conclure monsieur Gauley.

Une rencontre des délégué-es du Secteur transport scolaire de la FEESP–CSN est prévue en avril afin d'établir une stratégie qui donnera suite à cet important rapport. ■

Négociation du secteur public

À la manière CSN

PAR **FRANÇOIS L'ÉCUYER**
PHOTO : **RAYNALD LEBLANC**

Au terme d'une tournée de consultations des assemblées générales de leurs syndicats, plusieurs fédérations du secteur public de la CSN ont entériné les ententes de principe intervenues avec le gouvernement en décembre dernier, et ce, tant à la table centrale qu'aux tables sectorielles de négociation. C'est le cas pour la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP), la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) et la Fédération des professionnèles (FP).

Réunis en conseil fédéral de négociation, les délégué-es de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) ont pour leur part adopté, le 11 mars dernier, une proposition visant à recommander à leurs syndicats d'entériner l'entente de principe intervenue entre la CSN, la FSSS et le gouvernement du Québec quelques jours plus tôt et qui inclut l'entente de principe obtenue par le Front commun en décembre. Celle-ci devra maintenant être adoptée par l'ensemble des assemblées générales des syndicats.

Rappelons qu'après l'entente de principe convenue entre le Front commun et le Conseil du trésor, trois fédérations du secteur public de la CSN (FEESP, FNEEQ et FP) avaient recommandé son adoption aux assemblées générales de leurs syndicats. La FSSS–CSN avait plutôt opté pour en recommander le rejet, ce qui fut confirmé au terme de la consultation de ses syndicats.

« Nous avons toujours indiqué qu'une entente de principe appartient aux agents négociateurs, à savoir nos fédérations du secteur public, et que la décision revenait aux membres des syndicats dans leur assemblée générale, rappelle Jacques Létourneau, président de la CSN. En ce sens, nous avons maintes fois affirmé que nous soutiendrions nos fédérations, nos syndicats et nos membres jusqu'à la signature de leurs conventions collectives, quelle que soit leur décision. C'est pourquoi nous avons accompagné et soutenu les membres de la FSSS jusqu'à la conclusion d'une entente satisfaisante. »

L'entente intervenue le 8 mars prévoit une contribution supplémentaire de 18,5 millions de dollars par année du gouvernement au régime d'assurance collective de la FSSS et de la FP ainsi qu'à celui de la FEESP. Elle prévoit également que les primes versées aux psychologues ainsi que certaines autres liées au travail dans le Grand Nord, dans les CHSLD et avec les clientèles présentant des troubles graves de comportement, que le gouvernement avait abolies unilatéralement à l'échéance de la convention collective, seront versées rétroactivement au 1er avril 2015.

« Le nouveau président du Conseil du trésor, Sam Hamad, répétait depuis son entrée en fonction que, pour des principes d'équité et de justice entre les travailleuses et les travailleurs du secteur public, il ne mettrait pas un sou de plus dans cette négociation, souligne Francine Lévesque, vice-présidente de la CSN responsable des négociations du secteur public. Nous avons fait valoir au gouvernement que certaines organisations syndicales, représentant des salarié-es du réseau de la santé et des services sociaux et du personnel de soutien des commissions scolaires et des cégeps, avaient convenu en 2010 d'ententes administratives prévoyant la bonification de la contribution de l'employeur à leur régime d'assurance. Par principe d'équité, nous pouvions légitimement y avoir également droit. Avec l'ajout de la rétroactivité des primes, c'est plus de 80 millions de dollars supplémentaires injectés dans l'entente qui amélioreront le pouvoir d'achat des membres de la CSN. »

« Le gouvernement ne pouvait ignorer que les 110 000 membres de la FSSS avaient jugé insatisfaisante l'entente de principe conclue en décembre, souligne Jacques Létourneau. À la manière CSN, malgré des débats parfois difficiles, mais qui représentent la vie démocratique qui nous anime, nous avons accompagné nos membres dans leur choix et avons pu bonifier l'entente afin qu'elle soit jugée satisfaisante. Et ce, pour l'ensemble des composantes de la CSN. C'est ça, la manière CSN ! » ■

Services de garde éducatifs à l'enfance

Une lutte à poursuivre

PAR **FRANÇOIS FORGET**

PATRICK WOODBURY

Le 28 février dernier, la CSN lançait sa campagne *Un réseau qui fait grandir*. Faisant partie d'un vaste mouvement de protestation amorcé dans l'ensemble des régions du Québec, cette campagne vise à contrer le saccage des services de garde éducatifs à tarif réduit que le Québec s'est donnés, il y a plus de 20 ans, et s'inscrit dans la lutte engagée par la CSN contre l'austérité.

Le réseau des services de garde éducatifs, d'abord à 5 $, puis à 7 $, a été mis à très rude épreuve depuis quelques années. Mais aujourd'hui, en raison des politiques d'austérité du gouvernement de Philippe Couillard, le réseau est à bout de souffle. Les acquis des 20 dernières années sont menacés par la réduction de l'accessibilité aux services de garde à tarif réduit dans les centres de la petite enfance (CPE), chez les responsables d'un service de garde en milieu familial reconnues (RSG) et dans les services de garde en milieu scolaire, et par la disparition du caractère universel qui les distinguait.

Choc tarifaire

Sans débat public, et par bâillon, les libéraux de Philippe Couillard ont mis fin unilatéralement au tarif unique en imposant des frais de garde supplémentaires calculés en fonction du revenu familial en CPE et en milieu familial reconnu, et cela, rétroactivement à avril 2015. Ces augmentations pourraient atteindre pour un seul enfant 174 % ! En service de garde en milieu scolaire, la hausse s'élève à 14,3 %, soit bien au-delà de l'inflation courante. C'est sans compter l'effet de l'indexation permanente de tous les tarifs de garde entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

En cette période de déclaration de revenus, des milliers de parents découvrent avec stupeur ce que leur coûteront les nouveaux frais de garde modulés. Au total, pour un revenu familial se situant entre 75 000 $ à 155 000 $, la hausse annuelle pour un seul enfant pourrait varier de quelques centaines à plusieurs milliers de dollars. Mince consolation : pour un deuxième enfant, le dernier budget provincial a prévu une diminution de moitié de la hausse additionnelle au tarif réduit. Toutefois, les parents devront inévitablement payer plus cher.

Pourtant, en avril 2014, lors du discours d'assermentation de la ministre de la Famille, Francine Charbonneau, le premier ministre déclarait : « La famille est le berceau de la société. Vous verrez à poursuivre le développement des places en garderie et éviterez un choc tarifaire aux familles de la classe moyenne, en optant pour une indexation des tarifs. » Visiblement, le gouvernement libéral a répété le même scénario qu'en 2003 lorsqu'il avait haussé les tarifs de garde de 5 $ à 7 $, malgré une promesse faite à l'effet contraire tout juste avant l'élection des libéraux de Jean Charest.

Promotion des garderies commerciales

Les gouvernements libéraux successifs ont pris le parti de favoriser le développement des garderies privées commerciales au détriment des places en CPE et chez les RSG pour les enfants de 0 à 5 ans. Pour les libéraux de Philippe Couillard, il n'existerait aucune différence entre les services offerts dans les garderies commerciales, et ceux dispensés en CPE et chez les RSG reconnues. Or, maintes

EMMANUELLE PROULX

recherches ont démontré que la qualité des services en CPE et en milieu familial reconnu était supérieure à celle des garderies commerciales. D'autres études ont confirmé que la fréquentation d'un service de garde éducatif de qualité améliore le développement global de l'enfant et son bien-être.

Malgré cela, au fil des années, les gouvernements ont mis en place des mesures pour favoriser les garderies commerciales subventionnées ou non : pour les premières, en leur accordant des places à tarif réduit et, pour les secondes, en bonifiant le crédit d'impôt versé aux parents pour frais de garde. Ce crédit ne devait être que temporaire afin d'aider les familles n'ayant pas accès à une place à contribution réduite et ne devait surtout pas avoir pour but de favoriser le développement des garderies commerciales. Pourtant, alors

CLÉMENT ALLARD

MICHEL GIROUX

01 À Gatineau, c'est par centaines que des parents, des enfants, des éducatrices, ont pris part à la manifestation du 7 février pour la défense des services de garde.

02 Un comité d'accueil s'est présenté le 11 mars devant l'Hôtel Sheraton de Montréal à l'occasion d'un discours de Philippe Couillard devant la Chambre de commerce de Montréal.

03 Le 15 mars, une délégation de la CSN a déposé à l'Assemblée nationale 25 000 cartes postales signées en moins de deux semaines et adressées à Philippe Couillard.

04 Le 7 février, 25 000 personnes ont tenu une manifestation à Montréal pour la défense des services de garde éducatifs organisée notamment par la CSN et l'AQCPE.

que ces dernières représentaient 16 % du total des places régies en 2003, elles comptent aujourd'hui pour 35 % de toutes les places disponibles. Et tout laisse croire que le privé va continuer de se développer.

Atteinte à la qualité des services

Bien que les récentes hausses de tarif rapportent au trésor public quelque 170 millions de dollars annuellement, le gouvernement a poursuivi ses compressions budgétaires sans égard au bien-être des enfants. En dépit de l'entente conclue en février dernier entre le gouvernement et la principale association de CPE, l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE), les compressions vont se poursuivre durant plusieurs années, puisque le mode de financement sera revu à la baisse. L'AQCPE a estimé que parmi les impacts néfastes, de 2000 à 2500 emplois en CPE pourraient être perdus au cours des prochains mois.

Déjà, les répercussions des coupes budgétaires se font sentir à plusieurs niveaux. En CPE, c'est la diminution des heures consacrées à l'alimentation, à la désinfection et à l'entretien sanitaire, à l'accompagnement des enfants aux besoins spécifiques ainsi que le non-remplacement du personnel. En milieu familial reconnu, c'est la baisse des ressources dédiées à l'aide pédagogique et à l'aide aux enfants ayant des besoins spécifiques. En milieu scolaire, c'est la réduction des achats de matériel ainsi que du temps de planification et de préparation au détriment de la diversité des activités offertes aux enfants.

Et c'est sans compter les répercussions que pourraient avoir ces mesures sur la présence des femmes sur le marché du travail, comme le démontrent de nombreuses études.

Résistance !

Rarement la grogne et la résistance populaires aux assauts injustifiés des libéraux auront été aussi marquées. Dans toutes les régions du Québec, on a assisté à de multiples rassemblements et manifestations hautes en couleurs, à des chaînes humaines devant les CPE et devant les bureaux régionaux du ministère de la Famille, à de nombreux appels publics à la raison, en plus de pétitions réclamant du gouvernement la fin du saccage des services de garde et un réinvestissement majeur dans le réseau.

Le mécontentement a été tel qu'en plus d'une mince concession budgétaire aux parents d'un deuxième enfant fréquentant un CPE ou un milieu de garde familial reconnu, Philippe Couillard a dû procéder à un remaniement partiel de son gouvernement, en janvier dernier. Incidemment, il a écarté sa ministre de la Famille, Francine Charbonneau, trop associée à l'intransigeance et aux mesures d'austérité libérales. Il a nommé en lieu et place Sébastien Proulx, député élu en 2014 sous la bannière libérale après son passage à la défunte Action démocratique du Québec, réputé avoir prôné le versement d'allocations directes aux familles plutôt que le développement d'un réseau de services de garde éducatifs de qualité.

Vaste campagne en faveur des services de garde éducatifs

C'est dans ce contexte que la CSN a lancé le 28 février une importante campagne d'information et de mobilisation : *Un réseau qui fait grandir*. Appuyée entre autres par les conseils centraux partout au Québec, cette campagne a notamment pris l'allure d'une vaste opération de signatures de plus de 100 000 cartes postales adressées à Philippe Couillard, le priant de mettre fin au démantèlement de ce fleuron québécois. D'ailleurs, le 15 mars dernier, la CSN, appuyée du Parti québécois, a procédé à un premier dépôt de 25 000 cartes à l'Assemblée nationale. Cette opération se poursuivra encore pour plusieurs semaines en prévision d'un autre dépôt.

Sept capsules vidéo animées par des personnalités du monde artistique et politique sont actuellement diffusées, notamment sur les réseaux sociaux de la CSN. ■

Maraudage

Un vent nouveau souffle sur le Syndicat des travailleurs de McKesson

PAR **DAVE PARENT**

Alors qu'il était sur le point d'entamer les négociations pour le renouvellement de sa convention collective, le Syndicat des travailleurs et travailleuses de McKesson, à Drummondville, a été maraudé par une « union » américaine. Le travail de consolidation et d'information réalisé par le Service de syndicalisation et la Fédération du commerce-CSN a permis de garder le syndicat dans le giron de la CSN.

Les membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses de McKesson Drummondville (STTMD–CSN) ont fait un travail constructif d'auto-analyse afin d'identifier les points forts et les éléments à améliorer au sein de leur syndicat. Un plan de travail a été mis en place à la satisfaction des membres.

Une consolidation syndicale a été entamée. La structure et l'organisation du syndicat ont été revues avec l'aide des conseillers syndicaux de la CSN et de la Fédération du commerce. « Les membres du comité exécutif ont suivi une formation afin de mieux s'organiser, avec le but ultime de mieux servir les membres. La formation a insisté sur la nécessité de leur implication au sein du syndicat pour assurer son bon fonctionnement. Ils ont bien saisi le sens de l'autonomie des syndicats comme on le vit à la CSN, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils ont choisi de nous faire confiance à nouveau », explique Serge Olivier, conseiller syndical au Service de syndicalisation dans la région du Centre-du-Québec.

La vidéo produite par la CSN pour présenter les nombreux services qu'elle offre a été distribuée aux salarié-es du STTMD–CSN pour qu'ils prennent connaissance des services auxquels ils ont droit comme membres de la CSN et dont ils ignorent bien souvent l'existence, puisqu'ils ne sont pas en contact direct avec les conseillères et les conseillers de la CSN. « Les membres sont en droit de savoir où vont leurs cotisations et, dans un objectif de consolidation du syndicat, il fallait leur démontrer que le choix qu'ils avaient fait il y a trois ans était le bon », ajoute le conseiller syndical.

Le syndicat a majoritairement décidé de demeurer avec la CSN. « Les membres et le comité exécutif ont identifié les différentes tâches qui les attendaient pour ainsi mieux défendre les intérêts des travailleurs auprès de la partie patronale. Tout le monde s'est retroussé les manches et on s'est préparé à affronter les nombreux défis qui se présentaient à nous. L'avenir s'annonce prometteur pour le syndicat de McKesson », explique Serge Alain, vice-président du Syndicat des travailleurs et travailleuses de McKesson Drummondville.

Les membres du comité exécutif sont heureux du dénouement du maraudage, eux qui ont encore à la mémoire l'époque où ils étaient affiliés à l'autre organisation syndicale. « Il y avait peu d'information qui circulait dans l'autre syndicat, cela a beaucoup dérangé les gens. Et le fait de ne pas avoir de conseiller, mais plutôt un « agent d'affaires » a fait une grosse différence parce que tout se réglait entre lui et l'employeur. Les employé-es n'étaient pas impliqués dans la prise de décision », conclut Stéphane Richard, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses de McKesson. ■

Les membres et le comité exécutif ont identifié les différentes tâches qui les attendaient pour ainsi mieux défendre les intérêts des travailleurs auprès de la partie patronale. Ci-dessus, l'assemblée générale du syndicat. Ci-contre, le comité exécutif du STTMD–CSN.

PHOTOS : MICHEL GIROUX

MACADAM SUD

De l'indépendance à l'autonomie

Vers la fin de 2014, les salarié-es de l'organisme Macadam Sud entament un processus de syndicalisation qui aboutit à l'accréditation du Syndicat des employé-es de Macadam (SÉMAC), en janvier 2015. Après un an d'existence, alors qu'ils sont plongés au cœur d'une négociation difficile, les travailleurs prennent conscience des limites inhérentes au syndicalisme indépendant. Finalement, le 8 février dernier, ils décident de devenir membres de la CSN.

PAR **JONATHAN ASPIREAULT-MASSÉ**
PHOTO : **CÉDRIC MARTIN**

Macadam Sud, qui emploie 15 salarié-es, existe depuis plus de 30 ans et offre différents services aux jeunes de 12 à 35 ans. Parmi ceux-ci, nous pouvons compter une école de la rue pour jeunes décrocheurs, un volet *squat* qui fait office de maison de jeunes, un centre de jour et un service de travail de rue partout dans le Grand Longueuil.

Le travail réalisé par ces salarié-es est considérable. Ils sont appelés à intervenir dans des situations complexes, confrontés parfois à des réalités qui échappent au commun des mortels. Les travailleuses et les travailleurs de rue arpentent, hiver comme été, les rues, les ruelles, les « piqueries », et autres « piaules », afin d'apporter soutien et réconfort aux populations marginalisées et précarisées. Les intervenants ne sont pas en reste, ils ont la tâche d'agir auprès de jeunes ayant parfois des situations de vie extrêmement difficiles. Les organismes communautaires ont une mission louable, mais il ne faut pas oublier que ce sont les travailleurs qui la réalisent au jour le jour.

Lorsque les salarié-es de l'organisme entreprennent un processus de syndicalisation à l'automne 2014, ce n'est pas nécessairement parce qu'ils jugent leurs salaires trop bas, ils veulent plutôt limiter l'arbitraire de l'employeur en établissant des règles claires et identiques pour tout le monde. Comme nous l'explique Carl Lafrenière, président du SÉMAC-CSN : « Notre objectif, c'était d'établir une équité en matière de salaires et de conditions de travail. Nous voulions que toutes et tous aient les mêmes règles à respecter et les mêmes avantages. »

Mais après une année d'existence, il semble de plus en plus évident que leur volonté initiale de bâtir un syndicat indépendant, non affilié, s'avère une tâche plus difficile que ce que les membres avaient prévu. Les négociations stagnent depuis plusieurs semaines, le rapport de force est difficile à établir et la mobilisation s'essouffle, le syndicat n'a pas les moyens financiers pour accomplir des tâches importantes comme le suivi des griefs, les militantes et les militants n'arrivent plus à réaliser l'ensemble du travail à faire. Pour toutes ces raisons, les salarié-es en arrivent à considérer l'affiliation à une centrale. Après avoir évalué certaines options, le choix de la CSN va de soi pour l'ensemble des membres, qui demeurent jaloux de leur autonomie, un principe cher à la CSN.

« Il était très important pour nous de conserver notre liberté tout en étant épaulés par une équipe de personnes spécialisées dans différents domaines, affirme Carl Lafrenière. Avec la CSN, on obtenait des outils, des ressources, tout en conservant notre certificat d'accréditation, donc notre autonomie. » La présence d'une forte représentation du milieu communautaire au sein de la CSN, plus particulièrement à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS–CSN), a également pesé fort dans la balance.

Une fois affilié, le SÉMAC–CSN a pu rencontrer un conseiller syndical et la négociation avec la partie patronale s'est poursuivie. « Il y a eu une première rencontre avec le conseiller, les échanges ont été intéressants et on sent que cela pourrait évoluer plus rapidement, bref, on voit déjà les impacts positifs de notre affiliation », se réjouit Carl Lafrenière. ■

Jessica Fournier, membre du comité de négociation, et **Carl Lafrenière**, président du SÉMAC-CSN. Tous deux sont intervenants à l'école de la rue.

NOUVELLES DU FRONT EN BREF

PAR JONATHAN ASPIREAULT-MASSÉ, ROXANE DUFOUR DUCLOS, LOUIS-SERGE HOULE, ET CONSTANCE ROUSSY

RAYNALD LEBLANC

ÉDITION 2016 DES BOURSES FERNAND-JOLICŒUR

Des efforts récompensés

La CSN, qui se fait un devoir de favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, a remis ses bourses Fernand-Jolicœur, le vendredi 18 mars, lors de son conseil confédéral.

C'est le Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield (CSN) qui a reçu la bourse de 1000 $ pour avoir obtenu, lors de leur dernière négociation, l'ajout d'un comité de formation paritaire et d'un programme de formation destiné à l'ensemble des salarié-es.

La bourse de 500 $ a été octroyée à Elizabeth Dufresne-Gagnon du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du CSSS de Thérèse-De Blainville–CSN pour sa participation active à l'optimisation du Plan de développement des ressources humaines du CSSS de Thérèse-De Blainville.

Perpétuer la tradition

Depuis 2003, la CSN décerne les bourses Fernand-Jolicœur afin de reconnaître et de souligner les efforts investis par les syndicats et les membres dans diverses activités de formation. « Avec l'attribution de ces bourses, la CSN veut faire la promotion de la formation continue en milieu de travail, encourager son développement et sensibiliser les membres à l'importance de celle-ci. Nous souhaitons également reconnaître la contribution d'un syndicat et d'un individu à l'avancement et au développement d'une culture de formation continue, et rendre visibles différentes activités et interventions en formation », déclare Véronique De Sève, vice-présidente de la CSN.

La CSN adresse ses sincères félicitations au lauréat et à la lauréate !

BUANDERIES PARTAGEC ET LAVÉRENDIÈRE

Blanchissage 2-0 pour le public

Le 24 mars, après plusieurs mois d'attente, le gouvernement faisait connaître sa décision de conserver dans le réseau public de la santé et des services sociaux les deux buanderies pour lesquelles il avait entrepris un processus d'évaluation d'une possible impartition au privé. Pour la CSN, les services de buanderies publiques ont toujours été la meilleure option possible pour le réseau de la santé et des services sociaux. Maintenir le caractère public des deux buanderies, c'est affirmer l'importance de conserver dans notre réseau une expertise développée au fil des ans et 200 emplois de qualité. J. A.-M.

À LA LIBRAIRIE

L'économie toxique – *Spéculation, paradis fiscaux, lobby, obsolescence programmée…*

Réseau pour un discours alternatif sur l'économie, M éditeur, octobre 2014, 148 p.

Intoxication néolibérale

Nous savons maintenant que l'austérité *tue* (voir « À la librairie », Perspectives nº 48, janvier 2015), mais combien d'entre nous réalisent que l'ensemble de l'œuvre néolibérale concourt à nous « intoxiquer » à petit feu ? *L'économie toxique* en fait la démonstration convaincante par de courts textes des plus accessibles, contribuant au passage à démystifier les assises de notre économie.

Dans leur introduction, Bernard Elie et Claude Vaillancourt présentent les dix thèmes traités dans le livre. Si certains n'étonnent guère (le recours aux paradis fiscaux, la spéculation, le lobbyisme, la montée des inégalités de revenus), d'autres surprennent davantage (la pensée unique dans l'enseignement de l'économie, l'exploitation sans limites des énergies fossiles, l'obsolescence programmée, la quête constante de la croissance). « Nous nous sommes donné le défi d'examiner ces pratiques économiques, qui sont parfaitement courantes, sur lesquelles on a presque cessé de réfléchir tant elles font partie de notre paysage, mais qui demeurent fondamentalement nocives. Si elles persistent, c'est que des individus en tirent avantage. Seulement, ces avantages sont loin d'être partagés, et se transforment même en travers et en nuisance pour toutes les autres citoyennes » (p. 7).

À la lecture des textes, dans l'ordre de présentation ou non, une étrange fascination s'installe lorsqu'on comprend à quel point les thèmes sont interreliés et indissociables de l'idéologie néolibérale et de ses rouages. Comme si on nous présentait les bases du programme des gouvernements néolibéraux qui se sont succédé depuis trop longtemps. Et comme le disent les auteurs en conclusion : « La bataille pour imposer des solutions nouvelles aux problèmes auxquels nous sommes confrontés est donc, d'abord et avant tout, idéologique. Et gagner sur le plan idéologique demeure difficile, d'autant que nous nous heurtons à la fois à des convictions très fortes et à d'immenses intérêts financiers » (p.142). Et la bataille est loin d'être terminée ! C. R.

Pour commander : librairie@csn.qc.ca.

LIBRAIRIE MARTIN À JOLIETTE

Solidarité avec les lock-outés

La veille de Noël, à quelques minutes de la fin de la journée de travail, les 18 employé-es de la Librairie Martin ont été jetés sur le trottoir. Ces derniers, dont une grande majorité de femmes, s'attendaient pourtant à passer la période des Fêtes et à reprendre les pourparlers au début janvier, comme convenu à la table de négociation.

En raison de la situation financière invoquée par le patron, d'importantes concessions sont exigées des employé-es de cette librairie de Joliette, fondée en 1925. On ne leur demande rien de moins que de reculer au niveau des normes du travail, notamment sur les avantages sociaux : l'assurance collective, les dix journées de congé de maladie, les trois journées personnelles et une sixième semaine de vacances pour les plus anciens.

Les syndiqué-es, qui adorent leur travail, sont prêts à faire un bout de chemin, mais certainement pas d'aller aussi loin, d'autant que leur employeur refuse d'ouvrir ses livres. Lors de leur présentation devant la conciliatrice du ministère du Travail, les experts-comptables de MCE Conseils, dont les services ont été retenus par le syndicat, ont soutenu ne pas être en mesure de recommander aux employé-es de consentir aux concessions exigées par l'employeur. **L.-S. H**

RAYNALD LEBLANC

BIENVENUE à LA CSN 633 NOUVEAUX SYNDIQUÉ-ES

Entre le 4 décembre 2015 et le 22 février 2016, 18 nouveaux syndicats (ou accréditations) représentant 633 salarié-es ont reçu la confirmation qu'ils se joignaient à la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

CŒUR DU QUÉBEC

Ambulances Plessisville, division de Dessercom Inc.
Tous les techniciennes et techniciens ambulanciers

Ambulances Lyster, division de Dessercom Inc.
Tous les techniciennes et techniciens ambulanciers

ESTRIE

Ambulance Coaticook Inc.
Tous les salarié-es au sens du Code du travail

LAURENTIDES

Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord
Tous les salarié-es au sens du Code du travail

MONTÉRÉGIE

Albi Kia Sorel-Tracy
Tous les salarié-es au sens du Code du travail, à l'exception des vendeurs, des gérants, des employé-es de bureau, des laveurs, des aviseurs techniques et de tous ceux exclus par le Code du travail

Centre de la petite enfance Petit à Petit
Tous les salarié-es au sens du Code du travail

Macadam Sud
Tous les salarié-es au sens du Code du travail

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Les Brasseurs GMT Inc.
Tous les salarié-es au sens du Code du travail, à l'exception des employé-es de bureau, des vendeurs, des acheteurs, des représentants des ventes, des chauffeurs ainsi que de tous ceux exclus par la loi

Air Algérie
Tous les salarié-es au sens du Code du travail

CPE Les P'tits Soleils de Ste-Dorothée
Tous les salarié-es au sens du Code du travail

CPE Les Gardelunes
Tous les salarié-es au sens du Code du travail

CPE Les Câblinours
Tous les salarié-es au sens du Code du travail

CPE de la Côte inc.
Tous les salarié-es au sens du Code du travail

Rézo
Tous les salarié-es au sens du Code du travail, à l'exception des coordonnateurs et des coordonnatrices

CPE Les Trésors de Démosthène
Tous les salarié-es au sens du Code du travail

QUÉBEC–CHAUDIÈRE-APPALACHES

CPE Les P'tits Papillons
Tous les salarié-es au sens du Code du travail

Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial de Beauport
Toutes et tous les responsables de service de garde en milieu familial

Ambulances Saint-Sylvestre, division de Dessercom Inc.
Tous les techniciennes et techniciens ambulanciers

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 325 000 travailleuses et travailleurs venant tant du secteur public que du secteur privé. **R. D. D.**

Nathalie ARGUIN
PHOTO : **ANNIK MH DE CARUFEL**

ACTIVITÉS RÉSERVÉES AUX FEMMES

UN ESPACE DE PAROLE ET DE DÉBATS OUVERTS

Il s'en trouve encore pour remettre en question les espaces réservés aux femmes pour discuter de leur condition. La Journée internationale des femmes est une bonne occasion pour se pencher sur cette nécessité.

Que des hommes et des femmes ne comprennent pas le besoin de se réunir entre femmes démontre bien l'intégration du discours patriarcal. Certaines personnes banalisent ce besoin et revendiquent la transformation des comités de condition féminine en comités de « relations humaines » ou autre appellation du genre. D'autres réagissent en critiquant le manque de reconnaissance des féministes envers la solidarité de plusieurs hommes et les problèmes qu'ils vivent eux aussi (violence, harcèlement, monoparentalité, etc.). Pourtant, bien que les femmes n'aient pas le monopole de la discrimination, elles la subissent plus souvent que les hommes.

On entend souvent dire que l'égalité est acquise et que sa concrétisation ne relève que du bon vouloir des femmes. Un exemple patent est leur sous-représentativité dans les postes politiques. Les femmes autant que les hommes peuvent poser leur candidature à la tête d'institutions politiques ou syndicales, etc. Pour les tenants de cette vision, le manque de volonté des femmes ou leur désintérêt pour la chose politique expliquent un tel déséquilibre.

Certes, les femmes doivent prendre leur place. Mais cette façon stéréotypée d'analyser la situation est issue de centaines d'années passées à entretenir un modèle de société patriarcale bien ancré en nous. Les façons de faire en politique, notamment le recrutement et l'organisation des réunions, ont longtemps été appliquées par des hommes, pour des hommes. Les premières femmes à avoir réussi à se tailler une place dans ce milieu d'hommes devaient se conformer aux pratiques établies, et la critique était prompte et vive envers celles qui ne rentraient pas dans les rangs.

Il est possible de faire les choses autrement et des améliorations notables ont été apportées grâce aux revendications des femmes. L'égalité de droit, du moins au Québec et au Canada, est en grande partie atteinte : la discrimination basée sur le sexe n'est plus acceptable. Mais dans les faits, beaucoup de chemin reste à parcourir, les nombreuses statistiques disponibles sur les écarts salariaux, l'accès aux postes de pouvoir, les responsabilités familiales, la pauvreté, la violence, etc., le démontrent bien.

Les stéréotypes sont encore bien présents dans nos sociétés dites égalitaires. Ils sont insidieux et difficiles à combattre, car ils sont banalisés et font partie d'un mode « normal » de fonctionnement. Cette passivité, cette force d'inertie, met un frein aux revendications féministes. C'est « l'anti-féminisme ordinaire ». Il faut que le réflexe de briser les stéréotypes s'acquière. Il faut que cesse la pression sociale qui veut faire entrer les gens dans un moule.

Un espace de discussion entre femmes permet les débats ouverts sur le féminisme qui sont difficiles à faire en groupes mixtes. Les femmes ont besoin de cet espace pour pouvoir faire naître des idées et les porter haut et fort, et s'exprimer sans cette pression intangible, mais bien présente. Tant que l'égalité ne sera pas atteinte, ces espaces « pour femmes seulement » seront nécessaires.

Il faut combattre cette réserve à ne pas se dire féministe, comme l'a fait de façon bien maladroite la ministre Thériault. À la question « Êtes-vous féministe ? » plusieurs hommes et femmes répondent « Oui. Mais… ». La crainte d'un féminisme extrémiste n'est jamais bien loin.

Une fois cette prise de conscience effectuée, levons-nous et applaudissons les espaces « pour femmes seulement ». Ils contribuent à briser les mythes, à secouer l'inertie et à ouvrir le chemin à une véritable société égalitaire. ■

Natacha LAPRISE
ILLUSTRATION : **LUC MELANSON**

LE RETOUR AU TRAVAIL À LA SUITE D'UN PROBLÈME

DE SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Les milieux de travail sont confrontés depuis plusieurs années à des hausses fulgurantes des absences en raison d'un problème de santé psychologique et aux coûts qui y sont rattachés.

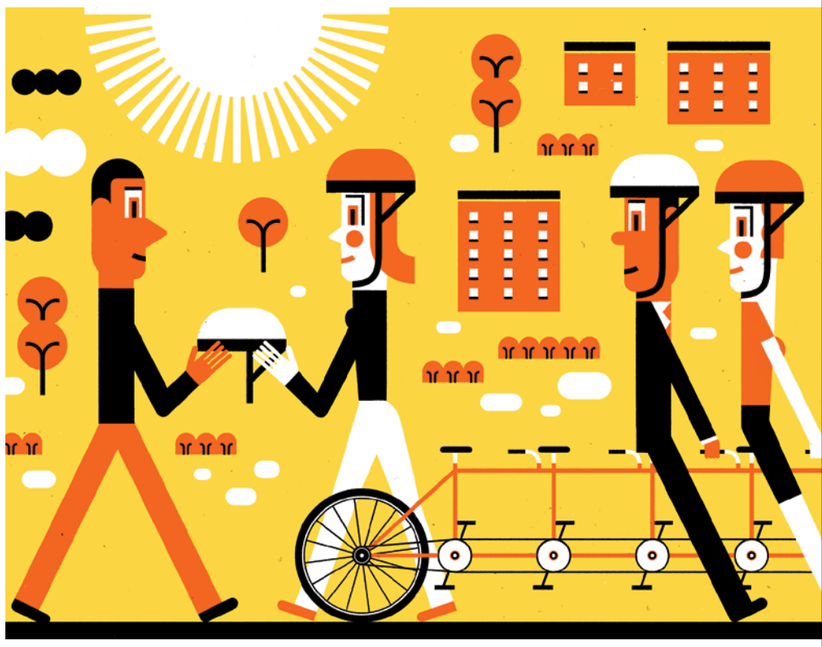

Que font la plupart des organisations devant ce fléau ? Elles ont une approche centrée sur la réduction des coûts. Paradoxalement, alors que des recherches démontrent qu'elles sont un obstacle au retour au travail, elles multiplient les expertises psychiatriques qui coûtent les yeux de la tête et négligent de se questionner sur les causes de ces absences.

Certains événements de la vie personnelle (maladie d'un proche, difficultés conjugales) peuvent mener à un problème de santé psychologique. Toutefois, des études ont démontré que, pour une proportion très importante de travailleuses et de travailleurs qui se sont absentés en raison d'un problème de santé psychologique, le travail était en cause et qu'il existait un lien direct avec certains facteurs organisationnels (faible reconnaissance, surcharge de travail, faible soutien social, rôle ambigu).

Vers un retour au travail réussi

Pour que le retour au travail se passe dans les meilleures conditions possible et que la travailleuse ou le travailleur puisse demeurer au travail de manière durable, les organisations doivent passer d'une approche médico-administrative (contrôle des coûts engendrés par l'absence, contre-expertise médicale) et adopter un véritable programme de retour et de maintien centré sur le travail[1] où tous les acteurs clés ont un rôle à jouer. Une personne doit agir comme « agent de soutien » auprès de la travailleuse ou du travailleur en absence maladie et, par la suite, tout au long du processus de retour et de maintien. Cette personne doit être neutre et détachée des enjeux administratifs. L'agent de soutien doit accompagner le travailleur durant son absence et l'amener progressivement à identifier les facteurs qui ont contribué à son arrêt de travail et à faire part de ses préoccupations quant à son retour. Ces éléments serviront de base à une première discussion avec le supérieur immédiat pour ensuite envisager des pistes de solutions et amener le travailleur et le supérieur immédiat à s'entendre sur un plan de retour au travail. Les représentants syndicaux doivent collaborer en soutenant la personne en absence maladie, en l'informant de ses droits et des ressources disponibles. Ils participent aussi à l'analyse du plan de retour afin qu'il respecte la convention collective. L'agent de soutien en effectuera le suivi et des mesures d'ajustement pourront être apportées au besoin.

La face cachée de la honte

Le regard et les jugements que les autres portent sur nous ne sont pas sans conséquence quand nous faisons face à un problème de santé mentale. Savoir que nous sommes reconnus pour notre travail et soutenus par nos collègues ou notre supérieur facilite le processus de rétablissement et de retour au travail. À l'inverse, les tabous et les préjugés sont des obstacles à un retour réussi. À ce chapitre, le supérieur et les collègues de travail ont un rôle important à jouer. Une dépression, un trouble d'adaptation, ce n'est pas comme un cancer, ça n'attire pas autant de sympathie. Au contraire, ça sème plutôt la controverse ou le doute : « Je fais le même travail, moi, et je ne suis pas malade ». Le syndicat peut jouer un rôle déterminant en participant à la sensibilisation de ses membres aux problèmes de santé psychologique et aux facteurs qui y contribuent. Une chose est certaine, personne n'est à l'abri d'un problème de santé psychologique. Une personne sur cinq en souffrira au cours de sa vie. Nous avons toutes et tous à gagner d'une approche centrée sur la santé au travail. ■

1. Cet article est inspiré du guide *Soutenir le retour au travail et favoriser le maintien en emploi – Faciliter le retour au travail d'un employé à la suite d'une absence liée à un problème de santé psychologique* de Louise St-Arnaud et Marième Pelletier [RG-758, Montréal, IRSST, 2013, 38 pages]. Téléchargement gratuit.

Doug SCOTT-LORVIL

L'ÉCOLE DE LA RELÈVE SYNDICALE

UN TREMPLIN

POUR LES SYNDICALISTES EN DEVENIR

En tant que membre du comité national des jeunes depuis l'automne 2014, j'aimerais partager avec vous ma « jeune expérience ». L'un des événements phares du comité est sans aucun doute l'École de la relève syndicale. Je me permets d'utiliser cette chronique pour vous faire le récit de cette belle aventure, vécue à l'été 2015.

CONTRIBUTION MILITANTE

Tout d'abord, il me paraît pertinent de préciser que la formation mise en place il y a une quinzaine d'années est donnée par les membres du comité. Elle vise essentiellement à réunir des jeunes syndiqué-es de la CSN âgés de 30 ans et moins, possédant peu ou pas d'expérience syndicale et ayant la curiosité d'en apprendre davantage sur le syndicalisme et son histoire. L'activité se déroule à Jouvence, une base de plein air dont les employé-es sont syndiqués avec la CSN. En matinée, les participantes et les participants assistent à une séance de formation syndicale, les après-midi sont libres et, en soirée, on reçoit des invités de marque pour qu'ils nous racontent leur expérience syndicale.

Je dois avouer que l'idée de présenter la formation me tracassait. À l'été 2014, j'avais eu l'occasion de participer à l'école de la relève à titre de participant et j'avais trouvé les jeunes formateurs tout à fait exceptionnels. Je ne croyais pas pouvoir leur arriver à la cheville lorsque je me suis retrouvé dans leurs souliers, et c'est avec sérieux que je me suis préparé. Au cours des mois qui ont précédé la formation, avec mes camarades du comité national, et d'autres jeunes, nous avons révisé le contenu et fait la mise à jour des documents et des outils qui auraient pu être désuets, tout en tenant compte du travail titanesque que l'ancienne équipe avait fait pour remodeler la formation. Notre préoccupation étant, bien sûr, d'offrir la formation la plus à jour possible. Ainsi, bien armé des connaissances syndicales et des techniques d'animation que j'avais acquises, j'étais fin prêt à donner la formation. Après un début plutôt laborieux, devant un auditoire résolument prêt à me concéder une seconde chance, j'ai pris de l'assurance et me suis lancé avec enthousiasme dans l'animation de la formation.

J'ai eu beaucoup de plaisir à côtoyer tout ce beau monde au cours des deux sessions de l'école de la relève. Et, il y a matière à se réjouir. Allumés, passionnés, motivés, ces jeunes travailleuses et travailleurs, qui viennent des quatre coins du Québec — de l'Abitibi-Témiscamingue à la Côte-Nord en passant par Montréal, Québec, le Saguenay–Lac-Saint-Jean—, représentent une relève prometteuse pour le mouvement CSN. Cette occasion qui est offerte aux jeunes de partager leurs réalités a permis des moments riches en discussions, témoignages et perspectives. Pour ce qui est des invité-es, tous captivants, ils leur ont visiblement infusé une dose extraordinaire de motivation et de détermination pour qu'ils aient le goût de s'engager dans leurs milieux syndicaux et qu'ils deviennent des leaders capables de rallier tous ceux et celles qui se sentent interpellés par la vie syndicale.

J'ai été surpris par l'énergie, la curiosité et l'intérêt manifestés par les participantes et les participants. J'ai vu des jeunes déterminés à prendre leur place dans leurs instances démocratiques syndicales. Ne soyez donc pas étonnés de les voir s'investir de plus en plus dans le mouvement CSN ! ■

Prochaines sessions : du 7 au 10 août 2016 (date limite d'inscription : 24 juin) ; du 10 au 13 août 2016 (date limite d'inscription : 24 juin) ; du 2 au 5 février 2017 (date limite d'inscription : 9 décembre)

Nathalie GUAY

OLIVIA HARRIS / REUTERS

Des manifestants brandissent des pancartes pour protester contre le PTP durant une manifestation à Kuala Lumpur en Malaisie le 23 janvier 2016.

PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

QUE VIENT-ON DE SIGNER AU JUSTE ?

La ministre du Commerce international du Canada, Chrystia Freeland, a signé le 4 février dernier le Partenariat Transpacifique (PTP), nous liant à 11 autres pays : États-Unis, Japon, Mexique, Chili, Pérou, Australie, Nouvelle-Zélande, Malaisie, Vietnam, Singapour et Brunei. Le gouvernement confirmait, le jour même de la signature, qu'il entreprenait l'examen des coûts économiques et des bénéfices du PTP, alors que le Canada a commencé à participer aux négociations en octobre 2012.

Faut-il en comprendre que l'on a négocié un peu à l'aveugle, pendant plus de trois ans ? Quand on sait que le Canada se spécialise de plus en plus dans l'exportation de ressources naturelles, alors qu'il importe de plus en plus de produits transformés, il y a de quoi se demander quel impact aura l'accord sur notre balance commerciale et notre secteur manufacturier, déjà mis à mal par la primarisation de l'économie canadienne. On révélait récemment qu'un an après avoir signé un accord commercial avec la Corée du Sud, nos exportations vers ce pays avaient chuté de 3,9 % alors que les importations coréennes ont augmenté de 8 %. De plus, l'accord limitera sérieusement la capacité du gouvernement de mettre en place des politiques de développement industriel et de soutien à des entreprises nationales afin de diversifier l'économie.

Des perspectives inquiétantes

Selon les conclusions d'une étude émanant de l'Institut sur le développement mondial et l'environnement de l'Université Tufts, le PTP pourrait entraîner la perte de 58 000 emplois au pays et la détérioration des conditions de travail. Si l'on voulait renforcer l'économie canadienne et favoriser la création d'emplois, on s'y prendrait autrement. L'objectif avec le PTP est plutôt de créer un milieu propice aux investissements grâce à des mesures qui vont accroître la mobilité et la sécurité du capital. Or, pour attirer les investissements, il faut offrir des profits concurrentiels, ce qui risque d'entraîner une pression à la baisse sur les conditions de travail. D'ailleurs, c'est la tendance que l'on enregistre depuis l'ouverture des marchés dans les années 1980. Imaginez avec certains partenaires, comme la Malaisie, où l'on pratique des formes d'esclavage modernes !

La sécurité des investissements sera quant à elle assurée par le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, également présent dans l'ALÉNA, et maintes fois décrié, qui permet aux entreprises de poursuivre des États lorsqu'ils adoptent des mesures qui limitent leur possibilité de profit. Par exemple, l'entreprise Transcanada poursuit actuellement le gouvernement états-unien pour 15 milliards de dollars en raison du rejet du projet Keystone XL devant acheminer le pétrole albertain aux raffineries du Sud. Cela n'est pas sans rappeler la poursuite de 250 millions de Lone Pine Resources qui poursuit le Canada en raison du moratoire sur la fracturation hydraulique dans la vallée du Saint-Laurent.

Pas d'équivalent pour nos droits

Le contraste entre les protections accordées au capital et les mécanismes collaboratifs et volontaires concernant les droits du travail et l'environnement est frappant. De plus, alors que l'on allongera la durée des brevets des produits pharmaceutiques pour enrichir ces entreprises, nous paierons collectivement plus cher les médicaments. Plusieurs autres dispositions accroîtront la pression pour la privatisation des services publics et nous empêcheront à l'avenir de revenir sur des décisions passées ou d'orienter librement le développement de nos sociétés. Il est plus que temps qu'un large débat de société, avec études à l'appui, soit mené afin de faire des choix éclairés pour l'avenir de nos sociétés et de nos droits collectifs comme individuels. ■

28avril
.org
La CSN
ne les
oublie
pas
Journée internationale
de commémoration des
travailleuses et des travailleurs
morts ou blessés au travail